

Haute école en travail social de Genève, Centre de formation continue (HETS-GE, cefoc)

MAS HES-SO DSIS, volée 2009-2012

Les institutions de la petite enfance face aux évolutions récentes du monde du travail et de la famille

(Travail de Master)

Jean-Philippe Robatti : directeur de la Fondation Crèche de Lausanne

Sous la direction de : Annelise Spack

Juillet 2012

« La famille d'aujourd'hui n'est ni plus ni moins parfaite que celle de jadis : elle est autre parce que les circonstances sont autres. Elle est plus complexe parce que les milieux où elle vit sont plus complexes. »¹

Je confirme avoir mené seul cette étude, en mentionnant toutes les sources auxquelles j'ai eu recours.

¹ Emile Durkheim, « introduction à la sociologie de la famille », 1888. Cité par Lesnard, 2009, p. 17.

Remerciements

Réaliser ce travail n'aurait pas été possible sans l'aide d'un nombre important de personnes, que je profite de remercier. Il y a dans le désordre :

- Annelyse Spack, ma directrice de mémoire, pour m'avoir guidé, soutenu, motivé, encouragé et aussi recadré tout au long de l'année. Et Gil Meyer, son collègue, pour ses précieux conseils méthodologiques.
- Jean-Claude Seiler, Chef du service d'accueil de jour de l'enfance de Lausanne pour l'intérêt qu'il a porté à ma recherche et les portes qu'il m'a ouvertes. Et Claude Thüler son adjointe, pour ses conseils pratiques.
- Isabelle Bossard et Martine Williams, directrices du centre de vie enfantine de la Chenille et l'ensemble des éducatrices de cette institution, pour m'avoir permis de questionner les parents et pour avoir distribué et récolté mon questionnaire. Corinne Saladin, directrice de la garderie Zig Zag Zoug et l'ensemble des éducatrices de cette garderie pour avoir fait de même.
- Les parents ayant répondu aux questionnaires.
- Les professionnels qui ont accepté de répondre à mes questions.
- Marie-Christine Robatti et Karine Bouvier-Lecurier pour leur relecture attentive, ayant permis de supprimer toutes (je l'espère) mes fautes d'orthographe, de grammaire et de syntaxe.
- Et enfin, last but not least, ma famille, et en particulier, mes enfants pour m'avoir si souvent dérangé pendant que je travaillais, m'offrant ainsi des moments de pause bienvenus.

Résumé

Dans un contexte où les horaires de travail sont de plus en plus libéralisés et où la cellule familiale se transforme, quels sont les besoins de garde des familles ayant des horaires de travail sortant des horaires traditionnels (compris entre 7H30 et 18H00) ? Existe-t-il une telle demande de prise en charge de la part des familles lausannoises ? Est-elle importante, urgente, indispensable ? Quelles solutions mettent en place les parents lorsqu'ils se retrouvent dans cette situation ? Et quelles solutions la commune de Lausanne pourrait-elle proposer ?

Pour répondre à ces questions, ce travail se base, dans un premier temps, sur l'évolution du contexte professionnel, l'évolution du contexte familial, et sur quelques constats au sujet des utilisateurs des institutions de la petite enfance. Ces constats, issus principalement des ouvrages de Lesnard (2009) et Schlanser (2011) sont ensuite mis en perspective par plusieurs statistiques sur le travail atypique en Suisse et en France.

Dans un deuxième temps, la situation lausannoise est présentée, au travers des dispositifs existants et d'autre part, grâce à un questionnaire distribué aux familles de deux institutions, le centre de vie infantine de la Chenille et la garderie Zig Zag Zoug. Celui-ci a mis en lumière les horaires de travail des parents et l'articulation entre ces horaires et les modalités de garde. Les résultats ont permis de mesurer le degré d'urgence et d'importance de cette thématique pour les familles lausannoises, de même que leurs attentes à ce sujet.

Dans une dernière partie, sur la base de différents modèles que prend l'accueil d'enfants à horaires atypiques dans d'autres pays, deux solutions adaptées à la ville de Lausanne sont proposées. Ces dernières sont également analysées du point de vue des incidences pour les acteurs (direction, personnel, parents et enfants) et des coûts de fonctionnement.

Tables des matières

Remerciements	p. 2
Résumé	p. 3
Table des matières	p. 4
1. Introduction	p. 7
1.1 Présentation	p. 7
1.2 Questions traitées	p. 8
1.3 Hypothèses de travail	p. 9
1.4 Méthodologie	p. 9
1.5 Définition du travail à horaires atypiques	p. 10
2. Les différentes évolutions contextuelles	p. 12
2.1 Concernant la famille : la fin de la domination du modèle traditionnel	p. 12
2.2 Concernant le travail : la fin du plein emploi	p. 13
2.3 Concernant les horaires de travail : la fin du quasi-monopole des horaires standards	p. 15
2.4 Concernant les horaires atypiques : toute la famille en subit les conséquences	p. 15
2.5 Concernant le temps passé en famille : les inégalités perdurent	p. 16
2.6 Concernant les structures d'accueil : un triple effet Matthieu	p. 17
2.7 Evolution en quelques chiffres du travail atypique en Suisse et en France	p. 20
3. La situation lausannoise	p. 25
3.1 L'accueil de jour préscolaire en termes d'offre et d'horaires	p. 25
3.2 La prise en charge à horaires atypiques vue par quelques instances concernées	p. 26
3.3 Des demandes de parents pas si marginales	p. 30
3.4 Une réponse possible comme vidée de sa substance	p. 30
3.5 Synthèse	p. 31

4. L'enquête auprès des familles	p. 32
4.1 Présentation	p. 32
4.2 Méthode	p. 32
4.3 Choix des questions	p. 33
4.4 Echantillon	p. 33
4.5 Déroulement	p. 33
4.6 Traitement des données	p. 34
4.7 Choix des catégories d'analyse	p. 35
5. Les résultats de l'enquête	p. 36
5.1 Quelques constats sur la situation des familles	p. 37
5.2 Le choix des horaires de travail	p. 39
5.3 La distance entre le travail et la garderie	p. 40
5.4 Les situations atypiques rencontrées par les familles	p. 41
5.5 Le travail atypique des familles et le placement des enfants	p. 46
5.6 Les solutions envisagées par les familles	p. 49
5.7 Les familles s'expriment librement	p. 51
5.8 Synthèse	p. 52
6. Des solutions existent à l'étranger et peuvent servir de modèles pour Lausanne	p. 53
6.1 Modèle 1° : structures à horaires élargis	p. 53
6.2 Modèle 2° : collaboration entre une institution et des accueillantes en milieu familial	p. 55
6.3 Modèle 3° : accueil au domicile des familles	p. 56
6.4 Modèle 4° : collaboration entre parents d'un quartier	p. 57
6.5 Analyse SWOT des modèles présentés	p. 58
6.6 Deux solutions envisageables à Lausanne	p. 59
6.7 Structure ouverte 24 heures sur 24	p. 59
6.8 Accueillantes en milieu familial dépendant d'une structure d'accueil de jour	p. 65
6.9 Coût de ces deux solutions	p. 68

7. Conclusion	p. 70
Bibliographie	p. 73
Annexes	
1. Glossaire	p. 77
2. Récapitulatif des différents graphiques et tableaux	p. 78
3. Questionnaire distribué aux parents des deux institutions de la petite enfance	p. 79
4. Code Book pour traiter le questionnaire	p. 81

1. Introduction

1.1 Présentation

En tant que directeur de la Fondation Crèche de Lausanne, je gère deux institutions de la petite enfance à Lausanne, la crèche du Clos-de-Bulle, située au Centre-ville et la garderie Zig Zag Zoug, située dans le quartier des Faverges, proche de la gare de Lausanne. Ayant été auparavant directeur de cette dernière, depuis son ouverture en 2003, je connais bien les réalités vécues par les familles qui y sont accueillies.

A Lausanne, presque toutes les structures d'accueil de la petite enfance sont ouvertes au maximum douze heures par jour. Or, ponctuellement, avant l'heure d'ouverture de la garderie Zig Zag Zoug, des parents attendent derrière la porte, pressés de pouvoir confier leur enfant pour pouvoir partir travailler. Il peut s'agir de parents commençant le travail relativement tôt ou alors de parents travaillant à Genève, Fribourg ou ailleurs et se rendant à la gare pour prendre le train. En fin de journée, il arrive régulièrement que des parents arrivent en retard, soit juste à l'heure de la fermeture de la garderie, soit juste après.

Comme l'une des préoccupations d'une direction est de tenter de faire correspondre les prestations proposées aux familles avec les réalités que celles-ci rencontrent quotidiennement, j'ai décidé de m'intéresser à ces familles, pour qui les horaires des structures d'accueil ne semblent pas correspondre à leurs besoins professionnels.

« Les formes d'emplois précaires ou irréguliers gagnent du terrain dans le canton de Vaud. La proportion de salariés dans cette situation était de 38% en 2009 contre 34% en 2004. (...) Le travail du soir ou de nuit concerne à lui seul 50'000 employés dans le canton, soit un salarié sur six, contre un sur sept en 2002. (...) Ce sont le plus souvent des femmes, des personnes peu formées ou des étrangers. (...) De manière générale, les femmes restent les plus exposées aux conditions atypiques. Les mères de famille sont les premières concernées, en raison des difficultés qui subsistent pour concilier vie familiale et vie professionnelle ».²

Les statistiques disponibles pour la Suisse montrent qu'en 2010, env. 20% des hommes et des femmes travaillent régulièrement le samedi, plus de 10% travaillent régulièrement le dimanche, env. 20% travaillent régulièrement le soir et env. 5% la nuit³.

² Source Internet : Bluewin, 2011

³ Source Internet : OFS, 2011a

Dans le même temps, le nombre de familles monoparentales a augmenté pour atteindre 17% en Suisse en 2009⁴, et même 20% pour les familles utilisatrices des structures d'accueil de jour lausannoises selon Meyer, Spack, Perrenoud et Dumont (2009, p. 65).

Toujours selon ces derniers (2009, p. 38), il est difficile pour les mères de famille de planifier un horaire d'accueil, car de plus en plus d'entre elles ont un emploi peu ou pas qualifié dont les horaires sont imposés et atypiques, irréguliers ou flexibles.

En France, il existe une multitude de solutions d'accueil à horaires élargis qui répondent à un besoin en augmentation. Dans le même temps, au Canada, la demande baisse continuellement depuis 10 ans⁵. Or, en Suisse, et en particulier à Lausanne, il n'existe pas de structure d'accueil ouverte le soir, la nuit ou le week-end. A Genève, une institution de la petite enfance va s'ouvrir, proposant pour la première fois, des horaires élargis (ouverture jusqu'à 22H00) et dix places pour un accueil de nuit. L'ouverture n'est prévue cependant qu'en 2016. Il est estimé que les places de nuit devraient être peu utilisées alors qu'une cinquantaine de places du soir sont nécessaires pour une ville comme Genève.⁶

Ainsi, en l'absence de solution institutionnelle, que mettent en place les parents travaillant avec des horaires atypiques à Lausanne ? Existe-t-il une demande pour des solutions extrafamiliales de la part de ces familles ? Si oui, sous quelle forme ? Cette demande est-elle importante, urgente ?

1.2 Questions traitées

- Quelles sont les évolutions récentes du monde du travail et de la famille qui peuvent entraîner un problème d'horaires de garde ?
- Quelles réalités rencontrent les familles à ce sujet, notamment dans deux institutions lausannoises de l'enfance ?
- Comment ces institutions peuvent-elles faire face à ces évolutions ?
- Quelles seraient les incidences juridiques, organisationnelles et managériales pour une direction d'institution de la petite enfance ?

⁴ OFS, 2011, p. 45

⁵ MESS, 2003, p. 32

⁶ Mario Togni, dans le Courrier du 24.04.2012 : Une « Cité de l'Enfance » à la Jonction

1.3 Hypothèses de travail

Pour répondre à ces questions, je suis parti des trois hypothèses suivantes, que mon travail va tenter de vérifier :

- En période de pénurie de places d'accueil, les parents qui ont des horaires atypiques n'ont pas d'autre choix que de « bricoler » des solutions, et ce d'autant plus qu'ils savent qu'il n'existe pas (ou peu) de solutions institutionnelles.
- Les parents ayant ce type d'horaires de travail privilégient des modes de garde à domicile (grands-parents, familles, nounous, ...), rendant ainsi moins visible cette demande.
- Des solutions pour une prise en charge en dehors des heures traditionnelles des structures d'accueil de jour peuvent être mises sur pied par les institutions elles-mêmes.

1.4 Méthodologie

Dans un premier temps, j'ai effectué un travail de documentation sur l'évolution sociologique du marché du travail et sur celle de la famille. Ce travail se base sur les ouvrages de Laurent Lesnard « *La famille désarticulée : les nouvelles contraintes de l'emploi du temps* », paru en 2009 et de Regula Schlanser « *Qui utilise les crèches en Suisse ? Logiques sociales du recours aux structures d'accueil collectif pour la petite enfance* », paru en 2011.

Je me suis intéressé ensuite à des indications chiffrées sur l'évolution du marché du travail et sur la cellule familiale, afin de pouvoir mettre en perspective les évolutions nommées dans le travail de documentation. J'ai comparé les chiffres de la France et de la Suisse, pour vérifier si l'évolution décrite par Lesnard (2009) était valable pour la Suisse. Je voulais faire cette même comparaison pour le canton de Vaud et pour Lausanne, mais les données n'étaient pas disponibles ou lacunaires. Je présente néanmoins les données que j'ai pu trouver pour le canton de Vaud, qui me permettent de croire que la situation est relativement similaire à la situation française et suisse.

Par la suite, je propose un bref état des lieux de la situation lausannoise, au travers d'indicateurs qui m'ont permis de mesurer ce qui existe déjà et le degré d'importance et d'urgence de cette problématique. Je poursuis en m'intéressant à la réalité vécue par des parents dont les enfants fréquentent une institution de la petite enfance : j'ai élaboré un questionnaire pour connaître les horaires de travail et l'articulation entre ces derniers et les différents modes de garde des familles. Ce questionnaire a été distribué dans deux structures,

la garderie Zig Zag Zoug et le centre de vie enfantine de la Chenille qui se situe dans le quartier Sous-Gare.

Dans la dernière partie, j'analyse différents modes d'accueil à horaires atypiques. Ces modèles sont français, mais il existe des structures similaires en tout cas au Canada, aux Etats-Unis, en Belgique et au Luxembourg. Ces exemples m'ont permis de définir deux modèles que pourrait prendre l'accueil d'enfants à horaires atypiques à Lausanne. Ces deux modèles comportent plusieurs variantes afin d'être le plus réaliste possible. Je m'intéresse aux incidences pour la direction, pour le personnel, pour les familles, pour les enfants et pour le quartier. Je présente également un budget de fonctionnement pour chaque variante. Je termine par quelques propositions à l'intention des politiciens lausannois pour que mon travail puisse avoir une utilité concrète.

Avant tout, je souhaite préciser dès le départ ce que je vais considérer comme travail à horaires atypiques. C'est pourquoi, je vais commencer par le définir.

1.5 Définition du travail à horaires atypiques

Il est difficile de trouver une définition précise et unanime du travail à horaires atypiques. Il est souvent opposé au travail à horaires traditionnels. « L'expression horaires atypiques s'applique à tous les aménagement du temps de travail, situés en dehors du cadre de la semaine standard⁷ ».

La définition que j'ai choisie de retenir en me basant sur différents ouvrages⁸ est la suivante :

Le travail à horaires atypiques concerne les travailleurs qui :

- Travaillent le samedi et/ou le dimanche (et les jours fériés).
- Travaillent le soir et/ou la nuit.
- Travaillent très tôt le matin.
- Ont des horaires irréguliers (d'un jour à l'autre, d'une semaine à l'autre ou des horaires variant fortement en cours d'année en fonction du volume du travail).
- Travaillent sur appel.
- Cumulent plusieurs emplois.

⁷ INRS, 2004, p. 1

⁸ OFS, 2011, p. 21 / Marti & Walker, 2010, p. 55 / INRS, 2004, p. 1

En termes de garde répondant aux besoins atypiques, je parle de prise en charge d'enfants dont les parents⁹ :

- Travaillent en dehors des heures d'ouverture classiques des institutions de la petite enfance.
- Ont des horaires de travail irréguliers (d'un jour à l'autre ou d'une semaine à l'autre).
- Ont des horaires de travail qui varient fortement au cours de l'année (travail sur mandat, indépendant, ...).
- Travaillent sur appel et ne connaissent donc pas à l'avance leurs horaires.
- Ont une indisposition temporaire complète ou partielle (en raison d'une maladie, d'un accident, d'un traitement médical à suivre par exemple).

⁹ OFS, 2011, p. 21 / Marti & Walker, 2010, p. 55 / INRS, 2004, p. 1

2. Les différentes évolutions contextuelles

Une des manières de tenter de comprendre ce que vivent les familles aujourd'hui est de s'intéresser à l'évolution de la famille, à celle récente des horaires de travail et des différents types d'emplois mais également au profil des utilisateurs des institutions de la petite enfance. Cette première partie se compose d'une synthèse bibliographique et de données statistiques permettant d'illustrer ces évolutions.

2.1 Concernant la famille : la fin de la domination du modèle traditionnel

Selon Lesnard (2009, p. 17-33), la famille se transforme en même temps que la société. A la fin du 19^{ème} siècle, le travail des femmes devient de plus en plus rare, car il devient plus facile de vivre avec le salaire d'une seule personne. Les femmes s'occupent de leur foyer et commencent à accorder du temps à leurs enfants. La scolarité obligatoire repousse l'entrée des enfants sur le marché du travail. « Avoir des enfants devient économiquement couteux ». (Lesnard, 2009, p. 24). Les enfants, moins nombreux par famille, deviennent des êtres à part entière.

Dès le milieu du 20^{ème} siècle, l'amélioration du niveau de vie et du confort des maisons rend la vie quotidienne plus agréable. L'homme reste le principal pourvoyeur du revenu du foyer. Comme il est absent toute la journée, il est isolé de la vie de famille. Le lien familial est « asymétrique » (Lesnard, 2009, p. 26). L'homme travaille à plein temps et la femme reste à la maison pour tenir le ménage et s'occuper des enfants. La famille asymétrique est considérée comme la norme, comme le but à atteindre pour l'épanouissement familial.

Cependant, la Seconde Guerre mondiale et le déséquilibre démographique qu'elle a occasionné vont rendre nécessaire le travail de toutes les femmes. De plus, l'éducation des femmes permet également l'accès à des emplois plus qualifiés. Un nouveau modèle familial prend forme dans lequel le travail rémunéré et non rémunéré deviennent plus égalitaires. La famille devient « symétrique » (Lesnard, 2009, p. 27). Le droit à la contraception et à l'avortement vont également permettre que la naissance d'un enfant devienne désirée et planifiée.

L'idéal de la famille devient donc une famille dans laquelle (Lesnard, 2009, p. 31) :

- Les deux parents exercent une activité rémunérée.¹⁰
- La répartition du travail domestique tend vers l'égalité.¹¹
- Le lien familial repose sur le temps passé ensemble.

De 1962 à 2007, la France passe de 20% des femmes âgées de 25 à 49 ans qui travaillent, à 80% (Lesnard, 2009, p. 1). En Suisse, en 2007, 71% des mères vivant en couple travaillent et 86.4% des mères seules (OFS, 2008, p. 67). Selon Lesnard (2009, p. 129), le travail à temps partiel a aussi fortement augmenté (de 15% en 1980 à 30% à la fin des années 1990). Il reste cependant pratiquement exclusivement féminin (USS, 2010, p. 3)

Dans le même temps, on assiste à une augmentation du nombre de divorces. En France, en 1982, 10% des familles avec enfant(s) de moins de 25 ans sont des familles monoparentales. En 1999, elles sont 17% (Lesnard, 2009, p. 80). Selon l'OFS (2011, p. 45), les chiffres sont identiques pour la Suisse. Les femmes n'ont donc plus forcément le choix de travailler. Elles doivent plutôt trouver un emploi compatible avec la vie de famille. Ce sont elles, et non les pères, qui majoritairement adaptent leur situation professionnelle à leur situation familiale (OFS, 2008, p. 68). Ainsi, « La composition des ménages évolue fortement ; la famille traditionnelle perd du terrain tandis que le nombre de familles monoparentales et de familles recomposées augmente » (OFS, 2011, p. 5).

2.2 Concernant le travail : la fin du plein emploi

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et pendant environ trente ans¹², l'Europe a connu une période de plein emploi, d'augmentation des salaires et de diminution du temps de travail. C'est le début de la société de consommation mais aussi le début de la société des loisirs et du temps libre. Pour la majorité des salariés, les horaires de travail sont uniformes. Pour illustrer ce qu'il appelle « la forte synchronie du travail à l'échelle de la journée, la semaine et l'année », Lesnard (2009, p. 37) utilise l'image des embouteillages aux heures de pointe et de l'encombrement des plages en août.

Les horaires atypiques existent néanmoins. Mais ces horaires « sont planifiés à long terme et de ce point de vue très standardisés. » (Lesnard, 2009, p. 38).

¹⁰ Cependant, le travail rémunéré n'est pas encore égalitaire. L'homme travaille à plein temps et la femme mariée, en général, à temps partiel.

¹¹ Le temps que les hommes consacrent aux tâches ménagères est logiquement plus élevé si leur femme travaille également.

¹² Cette période est appelée les Trente Glorieuses.

Les horaires des services et de l'administration sont semblables aux horaires de bureau. Comme les femmes ne travaillent pas encore pleinement, elles peuvent utiliser ces services pendant les heures de bureau.

En résumé, les Trente Glorieuses, c'est une période où l'emploi est stable, prévisible, où il est facile d'avoir un plan de carrière et donc une sécurité financière à court, moyen et long terme.

Les chocs pétroliers des années septante marquent la fin des Trente Glorieuses. « Le capitalisme managérial se mute en capitalisme financier » (Lesnard, 2009, p. 39). Les taxes sont supprimées, le contrôle des changes aboli, les banques privatisées, les activités économiques dépassent les frontières nationales. Les lois sont modifiées pour augmenter les marges de manœuvre des entreprises dans la gestion du temps de travail. (Lesnard, p. 39 et 47). Les entreprises produisent sans stock. Elles doivent adapter leur capacité de production pour produire rapidement, sur demande, des produits variés et de qualité. (Messant-Laurent, Buhmann, & Marti, 1993, p. 71 et 74). A titre d'exemple, la rationalisation et l'optimisation des commerces ont entraîné l'apparition des supermarchés, puis des hypermarchés et enfin des hard discounters.

La recherche de la rentabilité immédiate passe par une flexibilisation du temps de travail. « La dérégulation du temps de travail permet aux entreprises de suivre au plus près les variations de flux en proportionnant le nombre de salariés à la charge de travail ». (Lesnard, 2009, p.52). Les employés n'ont pas le choix d'accepter des horaires atypiques, face aux menaces de licenciement, de fermeture ou de délocalisation. « Les emplois à temps partiel souffrent particulièrement des horaires imprévisibles. Souvent, les employé(e)s à temps partiel sont utilisés comme une réserve de capacité » (USS, 2010, p. 5).

Les horaires de travail sont de plus en plus définis par rapport à la fréquentation des consommateurs. Il devient nécessaire que certains travaillent pendant que d'autres consomment. En semaine, les heures d'affluence des commerces et services sont le plus souvent celles de midi et à partir de 17H00. Pour les employés concernés, cela implique un risque de fragmentation de leur temps de travail et donc de leur vie quotidienne.

C'est la fin du plein emploi. Cette nouvelle période se caractérise par la sous-traitance, la délocalisation, des emplois à horaires atypiques, une forte augmentation du chômage et une diminution des protections sociales. Les salariés les moins qualifiés en sont les premières victimes, en particulier les femmes, de par la faiblesse concurrentielle des secteurs d'activités où elles restent encore majoritaires (MESS, 2003, p. 16).

2.3 Concernant les horaires de travail : la fin du quasi-monopole des horaires standards

Selon Lesnard (2009, p. 123), alors que pendant les Trente Glorieuses, l'horaire de travail était majoritairement standard, en 1985, seules 46% des journées travaillées sont standards. Le solde étant soit des longues journées (en général les cadres ou les professions supérieures), soit des journées décalées (très tôt, le soir ou la nuit) ou fragmentées (horaire non continu). En 2001, les salariés sont plus nombreux à travailler à horaires irréguliers qu'en 1995 et cette évolution concerne d'avantage les femmes que les hommes (Eydoux, 2005b, p. 1).

Seulement 10% des couples peuvent doublement choisir leurs horaires de travail (Lesnard 2009, p.160). Pour 51% d'entre eux, ce sont les entreprises qui déterminent les horaires de chacun. Dans le cas où les horaires peuvent être choisis, des doubles horaires standards sont effectués par 79% des couples, alors que ce n'est le cas que de 42.5% des couples dont aucun des deux ne peut choisir ses horaires de travail (et 51% des couples dont un membre peut choisir ses horaires). On constate donc que plus un couple est libre de choisir ses horaires, plus il opte pour des horaires standards. Les salariés qui ont le choix de leurs horaires de travail sont pour la plupart situés en haut de l'échelle sociale. Ainsi, « les longues journées de travail sont donc souvent choisies alors que les horaires décalés ou fragmentés sont imposés par les entreprises » (Lesnard, 2009, p. 142).

On pourrait imaginer que certains couples décalent leurs horaires de travail pour assurer la garde de leur enfant (par exemple un parent travaille la nuit et l'autre le jour). C'est évidemment possible dans le cas où les deux parents peuvent choisir leurs horaires de travail, ce qui nous l'avons vu ne concerne que 10% des couples. De plus, cet arrangement peut être positif pour les enfants mais a des effets sur la vie de couple puisque les parents ne se voient presque plus. (MESS, 2003, p. 22). Ainsi « la théorie qui attribue les horaires décalés à des stratégies conjugales pour mieux répartir le travail domestique et parental oublie le fait que pour que ce soit le cas, il faut que les parents puissent choisir leurs horaires. C'est donc plutôt le fait de la transformation des conditions temporelles de travail et des inégalités sociales » (Lesnard, 2009, p. 165).

2.4 Concernant les horaires atypiques : toute la famille en subit les conséquences

En plus de modifier l'horloge biologique des employés, les horaires atypiques ont des conséquences sur les horaires des enfants, la vie sociale de la famille et l'exercice du rôle parental (OFS, 2008, p. 75). A titre d'exemples, le partenaire doit souvent modifier son

horaire pour l'adapter à celui de son conjoint, les heures de repas sont souvent décalées, les travaux ménagers bruyants sont reportés et les enfants doivent jouer en silence pour ne pas réveiller leur parent (Ramaciotti, Dubey & Lampert, 2005, p. 33).

2.5 Concernant le temps passé en famille : les inégalités perdurent

Lesnard (2009, p. 71 et 72) met en évidence que le temps passé en famille n'est pas très différent selon que la famille soit bi-active, mono-active ou monoparentale. Il y voit un signe d'un nouvel idéal familial. Le temps passé en famille concerne essentiellement les repas et les loisirs soit environ le 75% du temps passé ensemble (Lesnard, 2009, p. 67). Le temps familial est plus élevé le week-end que durant la semaine. La quantité de temps passé ensemble dépend donc de la disponibilité de chacun à ces différents moments de la journée (repas et lors du week-end).

Le temps passé en famille dépend également des horaires de travail des parents. Plus ils sont différents, moins la famille peut passer de temps ensemble. Ainsi, « Les journées qui comportent peu de temps familial sont souvent atypiques et fortement désynchronisées » (Lesnard, 2009, p. 177).

Le temps passé auprès des enfants diffère fortement entre les pères et les mères. Dans les années huitante, celui des mères concernait principalement les soins aux enfants et le travail domestique, alors que pour les pères, cela concernait plutôt les loisirs. Dans les années 2000, le temps que les mères consacrent à leurs enfants devient de plus en plus orienté sur le plaisir d'être ensemble. (Lesnard, 2009, p. 95 et 100). Cependant, les pères consacrent du temps à leurs enfants essentiellement le week-end, alors que les mères s'en occupent plus régulièrement tous les jours (OFS, 2008, p. 70). « Pour les femmes, les tâches domestiques et familiales se répartissent sur les sept jours de la semaine, ce qui signifie un emploi du temps morcelé, et qui implique de leur part une capacité de réagir aux imprévus. Souplesse des conditions de travail, proximité du lieu de travail, possibilité de prise en charge extra-familiale des enfants et de décharge du travail domestique sont autant de critères généralement déterminants pour les femmes qui se lancent dans une activité professionnelle » (OFS, 2008, p. 70).

De plus, ce sont toujours les femmes qui gèrent les imprévus liés aux enfants (maladie, congé scolaire, ...) alors que les hommes ont plus de liberté dans leurs horaires de travail. Et ce, quels que soient les horaires de travail respectifs de chacun (Pailhé & Solaz, 2010, p. 35).

On constate néanmoins logiquement que dans les familles fortement désynchronisées, le père passe plus de temps seul avec ses enfants. Ce temps reste néanmoins du temps de loisirs. Ainsi, cette plus grande implication des pères ne rééquilibre pas la répartition des tâches homme-femme dans les familles, puisque c'est la mère qui reste responsable des soins et de la surveillance (Lesnard, 2009, p. 180).

Selon l'ONU (1991, cité par Ramaciotti, Dubey & Lampert, 2005, p. 34), les hommes travaillant de nuit sont généralement dispensés des tâches ménagères ou d'éducation, alors que ce n'est pas le cas des femmes travaillant de nuit.

En résumé, plus les horaires de travail correspondent, plus la famille passe de temps ensemble. La vie familiale des couples bi-actifs peut devenir compliquée si leurs horaires de travail diffèrent trop, affaiblissant ainsi le lien familial (Lesnard, 2009, p. 12 et Messant-Laurent, Buhmann, & Marti, 1993, p. 146).

2.6 Concernant les structures d'accueil : un triple effet Matthieu¹³

Le développement d'horaires irréguliers ou d'horaires atypiques ne crée pas automatiquement une augmentation des besoins de garde atypique. Si les parents disposent d'un soutien familial (grands-parents par exemple) ou un mode de garde informel, il est possible de maintenir une garde à horaires standards. C'est néanmoins plus compliqué lorsque les deux parents ont des horaires inhabituels. (Eydoux, 2005b, p. 2).

Les parents jugent de plus en plus nécessaire que leur enfant fréquente une institution de la petite enfance (IPE), pour se socialiser, mais préfèrent de plus en plus le recours à une accueillante en milieu familial (AMF), solution qu'ils considèrent comme plus souple et moins rigide. (Eydoux, 2005b, p. 1). On peut donc en déduire, que plus les parents ont des besoins de garde flexible (horaires irréguliers ou atypiques), plus ils se tourneront vers les AMF pour trouver une solution de garde satisfaisante.

Le recours à une solution de garde extrafamiliale dépend de la situation professionnelle des parents et en particulier de celle de la mère (OFS, 2008, p. 72). En moyenne, la garde de moins de 2 jours par semaine est assurée par la famille ou les proches. Au-delà, le recours à des solutions professionnelles est privilégié (OFS, 2008, p. 74).

¹³ Voir définition en page 19

Selon Dusart (2007, p. 12-13), les IPE sont passées d'une fonction de garde, à une triple fonction : économique (permettre aux parents de rester sur le marché du travail), éducative (favoriser l'épanouissement, la socialisation des enfants) et sociale (soutenir la parentalité). A ce titre, une égalité d'accès est indispensable pour soutenir toutes les familles, et en particulier les plus précarisées. Or, les IPE privilégient souvent, pour des questions de gestion, les emplois stables, les demandes d'accueil à long terme et fixes. De plus, la pénurie de places d'accueil sous-entend qu'il est indispensable d'anticiper les besoins de garde. En ce sens, l'égalité d'accès n'est pas garantie.

Régula Schlanser (2011), dans sa recherche « qui utilise les crèches en Suisse ? », met en évidence, sur la base de l'analyse statistique de l'ESPA¹⁴ réalisée en 2008, le profil des parents utilisant les IPE en Suisse :

- Plus le niveau de formation des parents est élevé (et en particulier celui de la mère), plus une famille a tendance à recourir aux crèches.
- Le recours aux crèches dépend également de la nationalité des parents. Dans certaines populations immigrées, le recours aux crèches est faible. Les différences nationales ont un lien avec la politique familiale de ces pays.
- Les immigrés ont cependant plus de chances que les parents d'origine suisse d'utiliser les crèches de manière intensive. Or, à partir de 30 heures par semaine, la garde externe peut influencer négativement le comportement d'un enfant, selon une étude du NICHD¹⁵ aux USA datant de 2006 (citée dans Schlanser, 2011, p. 5).
- L'éventuelle possibilité d'une prise en charge moins chère qu'une crèche diminue les chances de recourir aux crèches. Or, comme le tarif des crèches est souvent établi en fonction du revenu, plus une famille est « aisée », meilleures seront ses chances de trouver des alternatives moins coûteuses. Cependant une étude d'Iten et al. (2005, citée dans Meyer, Spack, Perrenoud & Dumont, 2009, p. 22) indique également que si les parents avaient le choix, 56% opteraient pour un accueil formel.

Fagnani (2001, p. 114) indique que les cadres privilégient les IPE, mais que ceux qui choisissent une autre solution le font à cause de la rigidité des horaires des IPE, parce que celle-ci n'accueille pas les enfants malades, ou alors privilégient la garde à domicile, par manque de temps pour effectuer les tâches domestiques.

¹⁴ Enquête suisse sur la population active

¹⁵ National Institute of Child Health and human Development

- Plus les parents travaillent le même nombre d'heures, plus ils ont recours aux crèches. Comme majoritairement, les hommes travaillent à plein temps, cela conclut à dire que plus le pourcentage de travail de la mère est élevé, plus le recours aux crèches est privilégié. Cependant, Meyer, Spack, Perrenoud & Dumont, (2009, p. 38) indiquent que les horaires atypiques, irréguliers ou flexibles de travail des femmes, souvent peu qualifiées, sont un obstacle à l'accès aux IPE.

L'accueil extrafamilial préscolaire a un double impact positif pour les enfants qui le fréquente. D'une part, il permet aux parents de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle, augmentant le revenu du ménage limitant ainsi les risques de précarité. D'autre part, il est prouvé que les IPE permettent de promouvoir l'égalité des chances, contribuant à la prévention d'exclusion sociale (Schlanser, 2011, p. 1). Des études américaines menées depuis les années soixante dans le Michigan montrent que non seulement des enfants défavorisés ayant fréquenté des IPE présentent des résultats scolaires supérieurs, mais qu'une fois adultes, ils gagnent plus d'argent, sont moins souvent malades et commettent moins d'actes illicites. (Schweinhart et al., 2005, cité dans Stamm, 2011, p. 2).

Il faut néanmoins relever que le développement social et intellectuel de l'enfant fréquentant une collectivité dépend plus de la formation du personnel, de son attitude, de la pédagogie mise en place et de l'attention du personnel que du fait qu'il fréquente ou non une IPE (Wagner & Tarkiel, 1997, p. 128).

Sur la base du profil des parents défini ci-dessus, l'utilisation des crèches en Suisse semble finalement amplifier l'écart entre les classes sociales. Cet effet s'appelle « l'effet Matthieu ». Cette notion de politique sociale désigne, de manière très générale, les mécanismes par lesquels les plus favorisés tendent à accroître leur avantage sur les autres¹⁶.

On peut parler d'un triple effet Matthieu, selon Schlanser (2011, p. 124) :

- Plus les parents ont un capital culturel élevé, plus ils font appel aux IPE. Or, les IPE qui devraient être un lieu de réduction des écarts en termes de future réussite scolaire sont paradoxalement susceptibles de les augmenter.

¹⁶ Source : wikipédia. Ce terme, utilisé pour la première fois en 1968 par le sociologue américain Merton fait référence à un passage de l'évangile selon Matthieu « car à tout homme qui a, l'on donnera et il sera dans la surabondance ; mais à celui qui n'a pas, même ce qu'il a lui sera retiré ».

- Les IPE favorisent également l'apprentissage du français pour les enfants immigrés. Or, certaines populations immigrées n'ont pas recours aux IPE. Ainsi les IPE ne bénéficient pas à ceux qui en auraient le plus besoin, mais plutôt aux familles suisses ou européennes.
- Le risque d'utilisation intensive des IPE, qui peut être néfaste pour les enfants, touche de façon accrue les enfants immigrés de la première génération, car les parents de ces enfants n'ont pas encore eu le temps de développer un réseau d'entraide en Suisse.

2.7 Evolution en quelques chiffres du travail atypique en Suisse et en France

Selon Lesnard (2009), le travail atypique progresse de plus en plus en France, et la famille devient de plus en plus symétrique¹⁷. Afin de vérifier si cette évolution reflète également la réalité en Suisse, j'ai effectué un travail de recherche et de synthèse statistique. Mon souhait était de pouvoir présenter une comparaison de la situation en France, en Suisse, dans le canton de Vaud et à Lausanne. Je n'ai malheureusement pas trouvé de données complètes pour chaque rubrique. Il n'y a pas de données pour la ville de Lausanne, et les données concernant le canton de Vaud sont assez lacunaires. Néanmoins, elles permettent de montrer que la situation vaudoise semble être relativement similaire à la situation suisse et française.

Tableau 1 : La comparaison des statistiques de l'emploi atypique en Suisse et en France¹⁸

	En Suisse								Vaud		En France	
	1991		2005		2010		2010		2011		2008	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Père enf 0-6 ans	Mère enf 0-6 ans	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Travail régulier le samedi			21.64%	24.50%	20.68%	24.03%	18.95%	21.66%			26.60%	
Travail occasionnel le samedi			26.35%	20.36%	23.85%	18.43%	23.42%	16.97%			21.40%	
Travail régulier le dimanche			10.00%	11.26%	10.75%	11.91%	10.26%	10.47%			12.10%	
Travail occasionnel le dimanche			16.11%	13.89%	23.85%	13.09%	14.21%	11.55%			15.50%	
Travail régulier le soir	15.80%	15.49%	16.25%	18.03%	16.69%	17.67%	17.63%	19.13%	16.00%	17.00%		
Travail occasionnel le soir	31.94%	20.53%	31.15%	20.13%	28.39%	20.10%	31.05%	19.49%			7.40%	
Travail régulier la nuit	4.75%	3.42%	5.43%	4.61%	6.12%	4.58%	6.32%	5.05%			8.10%	
Travail occasionnel la nuit	11.63%	4.78%	11.40%	4.96%	10.52%	5.01%	12.37%	4.69%				
Travail par équipe de rotation					14.76%	16.75%	16.30%	15.90%				
Travail sur appel			4.92%	8.15%	4.12%	6.79%	2.51%	8.37%	3.00%	5.00%		
Horaire annualisé					20.45%	14.82%	21.01%	17.14%			20.70%	
Horaire variable régulier (mensuel)					27.03%	20.01%	26.79%	19.27%				
Horaire fixe					51.78%	64.01%	51.30%	62.27%				

¹⁷ Voir page 12

¹⁸ Sources Internet : INSEE, 2008, pour la France / OFS, 2011a et b, pour la Suisse
Source bibliographique : SCRIS, 2011, p. 2, pour le Canton de Vaud

Le tableau précédent montre une augmentation du travail à horaires atypiques en Suisse dans des proportions similaires à la situation française décrite par Lesnard (2009).

Tableau 2 : Le pourcentage de travail des hommes et des femmes ayant un emploi¹⁹

Dans le canton de Vaud en 2010	Hommes	Femmes	Mères
Travaillent à plein temps	88.43%	44.31%	31.00%
Travaillent de 50-89%	7.09%	35.81%	45.54%
Travaillent < 50%	4.48%	19.88%	23.46%

Dans le canton de Vaud, le taux d'activité moyen des femmes n'a connu qu'une faible progression entre 1970 et 1980 (de 48% à 51%). Il était de 64% en 1991 et de 73% en 2008²⁰. En Suisse, en 2008, il était de 77%. Cette différence s'explique parce que les jeunes femmes vaudoises suivent proportionnellement de plus longues études que la moyenne suisse et rentrent donc plus tard sur le marché des personnes actives.

La Suisse est l'un des pays d'Europe où le taux d'activité des femmes est le plus élevé (DFI, 2004, p. 76). Cependant, elles sont moins nombreuses que dans la plupart des pays de l'UE à travailler à plein temps (OFS, 2008, p. 20).

Tableau 3 : La typologie des familles²¹

Famille avec enfant de moins de 7 ans	Suisse		Vaud		Lausanne	
	1990	2000	1990	2000	1990	2000
Homme travaille à 100%, femme au foyer	59.80%	37.30%	50.60%	33.40%	48.30%	30.60%
Homme travaille à 100%, la femme à temps partiel	23.20%	36.50%	27.00%	37.80%	27.70%	35.90%
Les 2 parents à 100%	10.70%	12.10%	14.30%	13.70%	14.90%	14.10%
Les 2 parents à temps partiel	1.50%	3.40%	1.50%	2.70%	1.70%	3.30%

On observe une diminution de la famille « traditionnelle » et une augmentation de la famille bi-active. Cette évolution semble encore plus marquée dans les villes que dans les campagnes.

Le sous-emploi²²

Dans le canton de Vaud, 25% des femmes travaillant à temps partiel indiquent être prêtes à augmenter leur pourcentage de travail rapidement si l'occasion se présentait (BEFH&SCRIS,

¹⁹ Source Internet : SCRIS, 2010

²⁰ Source Internet : SCRIS, 2009

²¹ Source Internet : OFS, 2010

²² Selon le Bureau International du Travail (BIT), le sous-emploi concerne les personnes actives occupées qui souhaitent travailler davantage et qui sont disponibles pour le faire.

2011, p. 13). Cette tendance n'est pas propre au canton de Vaud, puisqu'on la retrouve pour l'ensemble de la Suisse (OFS, 2008, p. 22 et 69). Parmi ces femmes, 44% indiquent ne pas pouvoir augmenter leur pourcentage de travail faute de structures d'accueil. Et 10% indiquent un manque de compatibilité des horaires des IPE (OFS, 2008, p. 75-76). Dans une autre étude (SCRIS, 2011, p. 2), ces mêmes raisons sont évoquées, mais également le prix des structures d'accueil.

*Le travail de nuit*²³

L'Office fédéral de la statistique (OFS) a mis en évidence que le travail de nuit concerne d'avantage les personnes ayant un faible niveau de formation. Dans le même ordre d'idée, il y a une différence marquée entre les Suisses, les ressortissants de l'Union Européenne (UE) et les étrangers « du reste du monde ». 5.2% des employés suisses travaillent de nuit contre 5.5% des ressortissants de l'UE et 8.7% des autres salariés étrangers.

Ces statistiques se retrouvent dans le canton de Vaud.²⁴ Le travail de nuit ou du soir est en augmentation (14% en 2002, 17% en 2011), et concerne principalement l'hôtellerie (48% de salariés travaillent le soir ou la nuit) et la santé (26%).

*Le travail atypique précaire*²⁵

On appelle emploi atypique précaire, les emplois à durée déterminée (moins d'un an) et le travail sur appel. En Suisse, ils ont fortement progressé, puisqu'en 2008, ils concernent 3.3% de la population active. Ce sont surtout les femmes, les jeunes adultes, les étrangers et les adultes ayant un faible niveau d'instruction qui sont concernés.

On les trouve essentiellement dans l'hôtellerie, la restauration, les services privés aux ménages et aux personnes, soit des emplois majoritairement féminins.

Dès qu'un homme fonde une famille, sa préoccupation d'un revenu assuré est plus importante que la flexibilité d'un emploi atypique. Or, chez les femmes, la probabilité est plus grande de garder un emploi atypique précaire faute de structure d'accueil.

Cependant, plus de 60% des personnes ayant une activité atypique précaire trouvent une situation professionnelle « traditionnelle » par la suite.

²³ Source Internet : OFS, 2008

²⁴ SCRIS, 2011, p. 2

²⁵ Marti & Walker, 2010, p. 55-58

Qui est concerné par le travail atypique ?

Dans le canton de Vaud²⁶, 36% des salariés occupent un emploi atypique. Les femmes étrangères sont les premières concernées (43%). Les pères d'enfants âgés de moins de 15 ans ne sont que 28% à occuper un emploi atypique, alors que les mères sont 47% (mais ces pourcentages tiennent compte du sous-emploi).

Les familles monoparentales

Malheureusement, les statistiques disponibles pour la ville de Lausanne et le canton de Vaud datent de 2000. Pour la ville de Lausanne, en 2000, il y avait 6.3% de ménages monoparentaux²⁷, ce qui représente 25.1% des ménages avec enfants. Pour le canton de Vaud, la proportion était de 17.2% en 2000.

Or, nous l'avons vu, selon l'OFS²⁸, en Suisse, les familles monoparentales représentaient 10% des ménages avec enfants en 1970 et 17% en 2009. L'OFS estime, dans le même rapport, que 48% des mariages célébrés en 2009 se concluront par un divorce. La moitié des divorces prononcés ces dernières années concernent des enfants mineurs.

Synthèse

Ces différentes statistiques montrent que la situation décrite par Lesnard se retrouve en Suisse. En particulier :

- On assiste à une proportion assez semblable à la situation française d'employés ayant des horaires de travail atypiques.
- Les mères d'enfants de moins de 6 ans sont plus nombreuses que les femmes à travailler le soir, la nuit, sur appel ou à avoir des horaires annualisés. Ainsi donc, les mères d'enfants de moins de 6 ans sont moins nombreuses que les femmes en général à avoir des horaires de travail fixes (tableau 1).
- Les hommes continuent d'exercer presque exclusivement une activité à 100%, alors que les mères de famille travaillent à temps partiel, à un pourcentage relativement élevé, puisque la majorité d'entre-elles travaillent entre 50% et 89% (tableau 2).
- Le pourcentage de femmes au foyer a fortement diminué en Suisse, dans le canton de Vaud et encore plus à Lausanne. Malheureusement, les chiffres datent de plus de 10 ans.

²⁶ SCRIS, 2011, p. 1

²⁷ Source Internet : SCRIS, 2011a

²⁸ OFS, 2011, p. 45

- Dans le canton de Vaud, une femme sur quatre indique être prête à travailler plus.
- Les ressortissants extra-européens sont plus concernés par le travail atypique que les ressortissants suisses ou européens. De même pour les personnes ayant un faible niveau de qualifications.

3. La situation lausannoise

Cette partie a été rédigée sur la base du rapport de gestion de la ville de Lausanne, et de différents entretiens avec des interlocuteurs concernés par cette problématique. Dans un premier temps, l'accueil de jour préscolaire est décrit en termes d'offre et d'horaires. Puis c'est la prise en charge à horaires atypiques qui est résumée du point de vue de différents partenaires. Pour terminer, une demande concrète des parents et une solution mise en place à Genève sont présentées.

3.1 L'accueil de jour préscolaire en termes d'offre et d'horaires

*Population (état au 30.06.2011)*²⁹

- Nombre d'habitants : 135'432 habitants
- Enfants de 0-4 ans : 6'431, soit 4.7% de la population
- Enfants de 0-19 ans : 24'833, soit 18.3% de la population
- Résidents étrangers : 54'148, soit 40.0% de la population
- Personnes soutenues par l'aide sociale : 5'461 habitants, soit 4.0% de la population

*Situation de l'accueil de jour préscolaire (état au 31.12.2011)*³⁰

- 98 AMF, qui accueillent 287 enfants.
- 10 structures TOR (institution à temps d'ouverture restreint) pour 128 places.
- 44 IPE proposant un total de 2864 places.
- Une IPE d'accueil d'urgence, pour 22 places.

*Horaires d'ouverture des IPE (état au 31.12.2011)*³¹

Sur 44 IPE, membre du Réseau-L (réseau d'accueil de jour de la ville de Lausanne) :

- 3 sont ouvertes 12H30 par jour.
- 22 sont ouvertes 12 heures par jour.
- 19 sont ouvertes moins de 12 heures par jour.

L'IPE qui ouvre le plus tôt ouvre à 6H30, et celle qui ferme le plus tard ferme à 19H00. Elles sont toutes ouvertes du lundi au vendredi.

²⁹ Source Internet : SCRIS, 2011b

³⁰ Ville de Lausanne, 2011, p. 159-166

³¹ Source Internet : BIP, 2011

3.2 La prise en charge à horaires atypiques vue par quelques instances concernées

Bureau d'Information aux Parents (BIP)

J'ai rencontré³², Mme Seiler, responsable du BIP, bureau communal chargé de recenser les demandes de places d'accueil en IPE ou chez une AMF. J'étais intéressé de savoir si elle rencontrait beaucoup de familles demandant une prise en charge à horaires atypiques et quelles réponses leur étaient apportées. Il est ressorti de cet entretien que :

- Le BIP n'a pas l'impression de recevoir beaucoup de demandes en dehors des horaires « traditionnels » des IPE. Cependant, elle reconnaît que les parents ne formulent peut être pas leurs besoins auprès du BIP, parce que la ville de Lausanne ne propose pas de réelle solution de prise en charge à horaires atypiques.
- La majorité des demandes atypiques concerne une prise en charge avant 7H00, pour pouvoir commencer le travail à 7H00.
- En cas de demande pour des horaires atypiques, le BIP aiguille les parents soit auprès de l'AMIFA (accueil en milieu familial, qui gère le réseau d'AMF), soit sur le site Internet www.vaudfamille.ch, qui a une rubrique « petites annonces » consacrée à la recherche de « nounou ».
- Pour des situations d'urgence, les familles sont orientées vers les Koalas, une structure d'accueil gérée par la Croix-Rouge vaudoise, qui a des places d'accueil d'urgence. Cependant, cette IPE est ouverte de 7H00 à 18H00, du lundi au vendredi.
- Les problématiques les plus fréquentes que les parents adressent au BIP sont les cas des :
 - Enseignants qui ne connaissent leurs horaires de travail qu'en juillet et donc pour qui il est difficile d'annoncer un besoin de fréquentation.
 - Parents au chômage ou au RI (revenu d'insertion) qui sont susceptibles de devoir suivre des cours et donc d'avoir rapidement une solution de garde.

J'ai voulu, par la suite, connaître plus précisément l'état des pistes apportées par Mme Seiler. J'ai donc effectué une recherche sur le site www.vaudfamille.ch pour connaître le nombre de petites annonces concernant un horaire atypique. En date du 28.01.2012, pour la région lausannoise, il y avait 5 demandes de recherche de nounou qui concernaient une prise en charge le soir, après la fermeture d'une IPE (sur un total de 43 demandes), soit 11.6%.

³² Entretien réalisé le 10.11.2011

Je me suis également intéressé aux inscriptions auprès de l'AMIFA. A la même date, il y avait 604 demandes de place en attente auprès de l'AMIFA. Sur toutes ces demandes, 4.5% concernaient des horaires atypiques. Dans le détail :

- 4 demandes pour une prise en charge dès 6H30,
- 11 demandes pour une prise en charge jusqu'à 20H00-21H00,
- 3 demandes pour une prise en charge le week-end,
- 9 demandes pour un horaire irrégulier.

L'Accueil en milieu familial (l'AMIFA)

Selon le BIP et la direction du Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE), l'AMIFA est la réponse de la ville de Lausanne pour l'accueil d'enfants dont les parents ont des horaires atypiques de travail. J'ai rencontré³³ Mme Guex, coordinatrice de l'AMIFA. Les éléments essentiels sont :

- Une vingtaine d'AMF (sur 98) sont prêtes à accueillir des enfants en dehors des heures « classiques » d'accueil.
- L'AMIFA essaie de regrouper les enfants qui ont des horaires atypiques chez la même accueillante. Le week-end, l'enfant n'ira pas chez la même AMF que la semaine, sauf si c'est « son » AMF de la semaine qui accueille les enfants le week-end.
- Si un enfant doit être pris en charge avant 5H30, il passera obligatoirement la nuit chez l'AMF. Il sera donc accueilli la veille, avant 22H00. Cependant, il est rare qu'un enfant soit accueilli pour une nuit.
- La majorité des enfants ayant des horaires atypiques ont des parents qui travaillent dans la vente ou dans les soins. C'est donc plutôt des horaires irréguliers, qu'une prise en charge en dehors des heures « traditionnelles ».
- L'AMIFA ne permet pas d'accueillir des enfants avec des horaires coupés. Des parents qui auraient besoin d'une prise en charge de 7H00 à 12H00 et de 16H00 à 20H00 par exemple sont obligés de laisser leur enfant de 7H00 à 20H00, ce qui représente de très longues journées pour les enfants.

³³ Entretien réalisé le 01.12.2011

- L'AMIFA ne permet pas non plus aux parents de combiner un accueil avec une IPE. Un enfant ne pourra pas être accueilli chez une AMF tôt le matin pour être ensuite amené dans une structure d'accueil. Il en est de même pour une prise en charge après la fermeture de l'institution. Dans ces cas là, l'enfant est obligé de rester tout le temps de sa prise en charge chez une AMF.

Ces deux derniers points sont importants, puisqu'ils mettent en évidence, à mes yeux, que l'AMIFA ne répond pas complètement aux besoins des familles ayant des horaires atypiques.

Responsables des ressources humaines

Pour compléter cet état des lieux, j'ai voulu savoir si la prise en charge à horaires atypiques était une préoccupation des milieux professionnels. Dans un premier temps, je me suis adressé au directeur du département de politique générale du Centre Patronal³⁴. Les horaires atypiques concernant plutôt le secteur public et parapublic, ce n'est pas une préoccupation du Centre Patronal. Selon lui, il est rare de commencer sa journée de travail avant 7H00 et de la terminer après 19H00. La majorité des horaires atypiques sont le fait de la volonté des employés. Cette vision me paraît un peu biaisée, au vu de tous les employés n'ayant pas le choix de leurs horaires de travail.

J'ai aussi vérifié si je pouvais connaître le nombre d'emplois atypiques à Lausanne, en passant par l'inspection du travail qui délivre des autorisations de travail de nuit. Malheureusement, ce service concerne uniquement les autorisations exceptionnelles de travail de nuit et non pas les secteurs (hôtellerie, santé) qui ont une dérogation prévue par la Loi sur le travail.

J'ai voulu connaître le point de vue de deux directions RH de grandes entreprises actives à Lausanne ou dans la ceinture lausannoise. J'ai eu un entretien avec Mme Cynthia Kobel, directrice des RH chez Tetra Pak International³⁵ et un autre avec M. Emmanuel Masson, directeur RH au Chuv³⁶.

³⁴ Entretien téléphonique réalisé le 03.11.2011, avec J-H Busslinger

³⁵ Entretien téléphonique réalisé le 15.11.2011 ; Tetra Pak International est une multinationale dont la direction générale et la direction Suisse sont à Pully. 350 personnes sont employées à Pully.

³⁶ Entretien réalisé par téléphone et mail, le 16.12.2011

Pour Mme Kobel, les horaires atypiques ne sont pas une de ses préoccupations, car beaucoup de leurs employés sont des expatriés qui ont recours à des « nounous » comme moyen de garde. La conciliation vie professionnelle, vie familiale est importante, mais les pistes d'action sont multiples (horaires flexibles, télétravail, soutien dans la recherche de place en structure d'accueil). Sa préoccupation actuelle est la garde d'enfants malades, afin de pouvoir compter sur son personnel le plus souvent possible.

Le Chuv employait 8'821 personnes en 2010, dont 70% de femmes³⁷. Le personnel des soins étant souvent cité comme exemple d'employés ayant des horaires atypiques, je trouvais pertinent de connaître la politique du Chuv sur ce point.

Selon M. Masson, le département RH reçoit beaucoup de demandes pour des prises en charge des enfants dès 6H00 et/ou jusqu'à 20H00 et quelques demandes pour des prises en charge le week-end. Il n'a jamais entendu de demande pour une prise en charge de nuit. Le Chuv participe financièrement au fonctionnement de la Fondation « la Pouponnière et l'Abri », qui gère plusieurs IPE, ce qui lui permet d'avoir des priorités d'accueil pour les enfants de son personnel.

Le Chuv a privilégié l'option d'essayer de rendre le plus régulier et le plus standard possible les horaires des mères de jeunes enfants, plutôt que de privilégier la piste d'étendre les horaires d'ouverture des IPE de la Fondation la Pouponnière et l'Abri. « Les cadres sont sensibles à la problématique et favorisent le temps partiel et privilégient dans les horaires les jeunes mamans afin qu'elles aient des horaires compatibles avec leur vie privée ». M. Masson ajoute « qu'il faut se poser la question de l'horaire de démarrage de l'hôpital (7H00) », tout en reconnaissant que le retarder reporte le problème sur l'horaire du soir.

Je trouve cette politique intéressante (favoriser les horaires standards des mères de famille). Cependant, quelques infirmières à qui j'en ai parlé ont eu l'air surprise et m'ont dit ne pas être au courant et ne pas le vivre dans leur réalité de mère de jeunes enfants.

Pour terminer, j'ai interrogé Mme Marie-Jo Marendaz³⁸, la directrice de la garderie de Bois-Gentil, une IPE lausannoise dont des places sont réservées par un établissement médico-social (EMS). Je voulais savoir si la question des horaires de travail du personnel des EMS avaient eu une influence sur leur horaire d'ouverture (7H00-18H30). Sa réponse a été négative, parce

³⁷ Source Internet : Chuv, 2010

³⁸ Entretien téléphonique réalisé le 01.12.2011

que cette IPE a prioritairement une mission de garderie de quartier. De plus, elle m'a informé qu'elle travaillait auparavant dans une institution de la petite enfance qui était liée à un EMS. Dans ce cadre, ils avaient réfléchi à l'extension des horaires d'accueil, mais y avaient renoncé faute d'inscription.

3.3 Des demandes de parents pas si marginales

La garderie Zig Zag Zoug

Depuis 2005, les parents de chaque enfant qui quitte la garderie Zig Zag Zoug reçoivent un questionnaire de satisfaction. Une des questions porte sur les horaires d'ouverture.

- 297 questionnaires ont été envoyés. Parmi les 124 réponses reçues :
 - 22 demandent une fermeture plus tardive (entre 19H00 et 20H30).
 - 2 demandent une ouverture plus tôt (6H15 et 6H30).
 - 1 demande des horaires à la carte pour répondre aux horaires de travail irréguliers.

Il y a donc presque 18% des parents ayant répondu à ce questionnaire qui souhaiteraient une fermeture plus tardive de la garderie.

3.4 Une réponse possible comme vidée de sa substance

Mary Poppins

M. Seiler, Chef de service du SAJE, m'a informé que la Municipalité de Lausanne pouvait être intéressée par développer un projet du type « Mary Poppins » qui a été mis en place à Genève. J'ai voulu vérifier³⁹ que ce projet réponde réellement à la prise en charge d'enfants dont les parents ont des horaires atypiques.

A Genève, en 2008, fruit d'une collaboration entre la ville de Genève, le canton de Genève et pro juventute, le projet « Mary Poppins »⁴⁰ a été lancé. Le but était de proposer un emploi d'assistante maternelle à des personnes en réinsertion professionnelle. Après 120 heures de formation et 120 heures de stage dans une IPE, les personnes étaient prêtes à accueillir des enfants au domicile de ces derniers. A l'origine conçu pour lutter contre la pénurie de places d'accueil à Genève et pour offrir une solution de garde aux parents ayant des horaires de travail atypiques, ce projet a rapidement dû se concentrer sur des horaires en journée. En effet,

³⁹ Entretien téléphonique avec Mme Matilde Zufferey, réalisé le 01.12.2011

⁴⁰ Source Internet : www.mary-poppins.ch

sous la pression des syndicats, cette nouvelle offre a été restreinte à une solution de garde du lundi au vendredi de 7H00 à 19H00.

Néanmoins, cette prestation a rencontré un succès certain, puisque depuis 2008, 180 « Mary Poppins » ont été formées⁴¹ ; une centaine travaillait début 2011, gardant une centaine d'enfants quotidiennement. Ainsi donc, ce projet peut remplir sa première mission (lutter contre la pénurie de places d'accueil), mais ne peut pas proposer une solution de garde à horaires atypiques.

3.5 Synthèse

Le dispositif actuel de la ville de Lausanne, pour répondre aux demandes de prise en charge extrafamiliale des parents ayant des horaires de travail atypiques, est de proposer une place chez une AMF. Cependant, cette réponse n'est que partielle, puisque les AMF n'accueillent pas d'enfants qui fréquentent en parallèle une IPE. Elles n'accueillent pas non plus des enfants selon des horaires coupés.

Malgré cela, les demandes concrètes ne semblent ni visibles, ni nombreuses. Ni le BIP, ni l'AMIFA n'en recensent beaucoup, alors que les parents n'hésitent pas à exprimer leur besoin d'une extension des horaires de garde quand on leur pose formellement la question. Au niveau des responsables RH, cela ne semble pas non plus être une préoccupation actuelle. Pour terminer, à Genève, un dispositif qui avait été conçu à la base pour répondre à ce besoin de garde à horaires atypiques, a bien vu le jour, mais pour des horaires standards uniquement. Cela peut illustrer que la demande des parents n'était peut-être pas suffisamment visible pour être entendue.

⁴¹ Situation fin mars 2011

4. L'enquête auprès des familles

4.1 Présentation

Pour tenter de définir si la question de la conciliation des horaires de travail avec ceux des modes de prise en charge extrafamiliale était une préoccupation importante et/ou urgente pour les familles lausannoise, j'ai établi un portrait des familles utilisatrices de deux structures d'accueil lausannoises. Le but n'était pas d'arriver à mesurer la situation réelle, mais plutôt de prendre le climat de cette préoccupation. J'ai retenu deux institutions de la petite enfance, pour des questions de délais et de quantité de traitement des données.

Il s'agit de la garderie Zig Zag Zoug pour la facilité d'accès des données et le Centre de vie infantine (CVE) de la Chenille, car ce dernier se situe proche de la gare de Lausanne, dans un quartier socio-économique aisé. Il pouvait donc y avoir plusieurs familles qui avaient des besoins d'horaires d'accueil assez amples de par la distance géographique de leur travail (en partant de l'hypothèse qu'ils habitaient proche de la gare de Lausanne parce qu'ils pouvaient travailler à Genève, Fribourg, ou Neuchâtel par exemple).

4.2 Méthode

J'ai établi ce portrait en regroupant deux types de données. D'une part, grâce au programme informatique centralisé de gestion des garderies mis en place par la ville de Lausanne, j'ai pu accéder au taux de fréquentation, au revenu, à l'état civil, à la catégorie socio-professionnelle et à la nationalité des familles accueillies dans ces deux IPE.

D'autre part, j'ai élaboré un questionnaire⁴² portant sur les horaires de travail de chaque parent, les formes éventuelles d'emploi atypique, la durée du déplacement entre l'IPE et le lieu de travail et sur les modes de garde retenus en dehors des horaires d'accueil possibles.

J'ai mis ensuite les deux séries de données en lien, puisque même si ces données ont été traitées de manière anonyme, chaque questionnaire portait un numéro qui permettait de le mettre en parallèle avec les données obtenues grâce au programme informatique.

J'ai effectué moi-même cette opération de fusion pour la garderie Zig Zag Zoug alors que la directrice du CVE de la Chenille l'a fait pour son institution. Cela garantissait l'anonymat des données puisque une fois les données fusionnées, les noms ont été supprimés.

⁴² Voir annexe n° 3

4.3 Choix des questions

D'entente avec ma directrice de travail, j'ai pris les options suivantes afin de mieux calibrer cette enquête :

- Elaborer un questionnaire le plus simple et le plus court possible afin d'augmenter les chances de réponses nombreuses.
- Ne pas aborder la problématique de l'irrégularité des horaires de travail en journée. Comme les IPE à Lausanne proposent un contrat dit irrégulier, elles répondent, en partie du moins, à cette problématique⁴³.
- Ne pas aborder non plus la problématique de la garde des enfants pendant les périodes de fermeture des IPE (en principe chaque IPE est fermée 5 semaines par année), car des accueils temporaires dans d'autres IPE sont possibles et favorisés pendant ces périodes.

4.4 Echantillon

J'ai décidé de ne pas recenser les familles dont un des deux parents ne travaillait pas ou ne recherchait pas du travail (pour l'essentiel des familles dont un des deux parents reste à la maison pour élever ses enfants). Ces enfants viennent en garderie à des buts de socialisation. Il ne me semblait pas opportun de les inclure dans une enquête sur les horaires de travail atypiques.

Cette enquête s'adressait finalement à 415 adultes composant les 226 familles qui correspondaient au profil défini.

4.5 Déroulement

Le questionnaire (un par parent composant le ménage) a été distribué début mars 2012. Les éducatrices se sont chargées de cette tâche dans le but d'obtenir le meilleur taux possible de retours. Elles proposaient même aux parents de le remplir directement sur place afin de faciliter la récolte. Après une semaine, elles ont relancé les parents, toujours dans le but de favoriser le taux de réponses. C'est ainsi que j'ai obtenu, grâce à leur implication, 267 questionnaires remplis, soit 151 familles (taux de participation des familles : 66.8%).

⁴³ Ainsi donc, une famille qui a besoin de placer son enfant de manière irrégulière, aura un contrat du lundi au vendredi, de l'ouverture à la fermeture de l'IPE, mais définira un pourcentage moyen de fréquentation.

4.6 Traitement des données

J'ai créé un « code book⁴⁴ » détaillant les réponses possibles de chaque question. J'ai introduit chaque réponse dans un tableau Excel, afin de pouvoir élaborer un tableau croisé dynamique qui m'a permis de tester chaque variable pour définir lesquelles étaient pertinentes.

A la lecture des réponses reçues, je me suis rendu compte que certaines questions pouvaient être interprétées différemment de ce que j'espérais. Et pourtant, j'avais pris le soin de faire tester ce questionnaire par plusieurs personnes (francophones et non francophones). Certains parents ne m'ont pas indiqué leurs horaires de travail, mais simplement les jours travaillés. A la question du travail occasionnel en soirée, la nuit ou le week-end, certains parents ont précisé qu'ils travaillaient à la maison quand leur enfant dormait ou que l'autre parent s'en occupait. J'aurais donc dû préciser que cette question ne concernait que le travail à l'extérieur du domicile. Les réponses obtenues ne seront donc malheureusement pas aussi significatives que je le souhaitais.

Je n'ai finalement pas utilisé la rubrique « catégorie socioprofessionnelle », la trouvant trop subjective. Il aurait fallu être sûr que chaque profession soit considérée dans la même catégorie par les deux institutions. Je me suis donc basé uniquement sur le revenu des ménages, considérant que c'était un bon indice de la catégorie socio-économique.

La question des horaires de travail m'a permis de compter pour chaque personne le nombre de situations atypiques vécues par semaine (travail avant l'ouverture de l'IPE, après la fermeture, le soir, la nuit, le samedi et le dimanche).

Les horaires de travail combinés avec le temps de déplacement entre la structure d'accueil et le lieu de travail m'ont permis de savoir pour chaque famille celles qui avaient un besoin de garde avant et/ou après les heures d'ouverture de l'IPE. Ainsi, si un parent commence le travail à 7H00 en mettant 30 minutes pour se rendre à son travail, il a besoin d'amener son enfant à 6H30 au plus tard. J'ai effectué ce calcul pour chaque parent. J'ai considéré que si un des deux parents commençait tôt mais pas l'autre, la famille n'avait pas de problème de garde avant l'heure d'ouverture de l'IPE.

Pour terminer, les questions des situations atypiques et de la meilleure solution de prise en charge ont été catégorisées sur la base des réponses reçues.

⁴⁴ Voir annexe n° 4

4.7 Choix des catégories d'analyse

Après avoir testé toutes les variables entre elles, j'ai créé différents graphiques et tableaux pour présenter les résultats que je trouvais pertinents. Je les ai regroupés dans sept rubriques qui me semblaient résumer au mieux la situation des familles interrogées et qui seront détaillées dans la partie suivante. Celles-ci sont :

- Quelques constats sur la situation des familles
- Le choix des horaires de travail
- La distance entre le travail et la garderie
- Les situations atypiques rencontrées par les familles
- Le travail atypique des familles et le placement des enfants
- Les solutions envisagées par les familles
- Les familles s'expriment librement

5. Les résultats de l'enquête

Pour commencer, j'ai établi un portrait des familles ayant répondu aux questionnaires.

Tableau 4 : Le résumé des réponses obtenues (n= 151 familles)

Garderie fréquentée					
CVE de la Chenille	78	52%			
CVE Zg Zag Zoug	73	48%			
Sexe					
Femme	143	54%			
Homme	124	46%			
Situation familiale					
En couple	133	88%			
Mère seule	16	11%			
Père seul	2	1%			
Nationalité de l'enfant					
Suisse	119	79%			
UE	28	19%			
Amérique du Sud	2	1%			
Asie	2	1%			
Revenu mensuel du ménage					
Moins de 3'000.-	6	4%			
3'001-5'000.-	15	10%			
5'001-8'000.-	29	19%			
8'001-12'000.-	44	29%			
Plus de 12'000.-	57	38%			
Taux de fréquentation en garderie					
0-24%	13	9%			
25-50%	50	33%			
51-75%	50	33%			
76-99%	23	15%			
100%	15	10%			
Nombre d'emploi en parallèle		Mère		Père	
1		125	87%	109	88%
2		11	8%	8	6%
3		1	1%	1	1%
Données manquantes		6	4%	6	5%
Pourcentage de travail					
0-49%		9	6%	1	1%
50-89%		109	76%	16	13%
90-100%		22	15%	104	84%
Données manquantes		3	2%	3	2%
Horaires de travail					
Régulier		112	78%	91	73%
Irrégulier		29	20%	31	25%
Données manquantes		2	1%	2	2%
Choix des horaires de travail					
Oui		51	36%	51	41%
Non		84	59%	68	55%
Données manquantes		8	6%	5	4%
Distance garderie - lieu de travail					
0-30 min		99	69%	72	58%
31-60 min		29	20%	33	27%
61 -... min		9	6%	15	12%
Données manquantes		6	4%	4	3%

La majorité des personnes vivent en couple. Le modèle familial le plus présent est un homme travaillant à 100% et une femme travaillant à temps partiel. La quasi-totalité des parents ont un seul emploi. Ils ont le plus souvent des horaires réguliers qu'ils ne peuvent pas choisir. Ils parcourent moins de 30 minutes pour rejoindre leur travail.

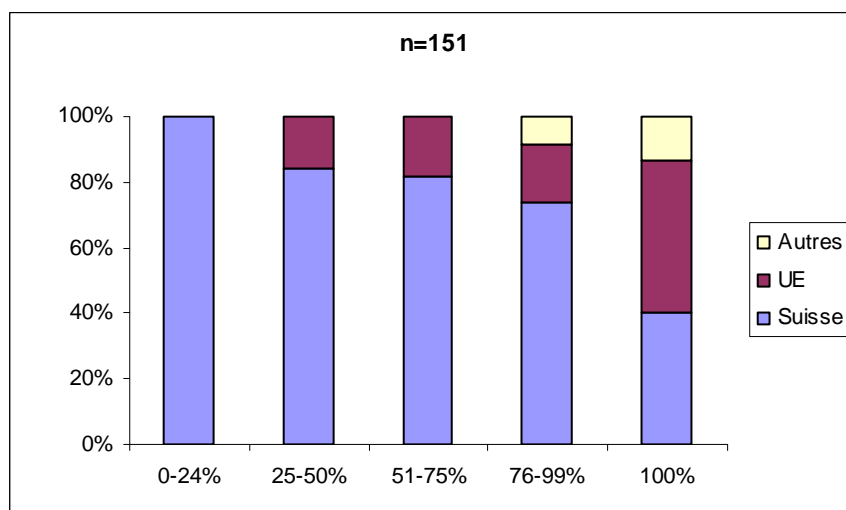
Tous les résultats que je vais présenter ci-dessous sont issus d'un échantillon qui n'a pas été construit pour être représentatif ni des familles lausannoises, ni des familles utilisatrices des IPE à Lausanne. Ces graphiques illustrent plutôt des tendances que des résultats absolus.

5.1 Quelques constats sur la situation des familles

J'ai regroupé, dans cette première rubrique, quelques généralités sur le profil des familles. Elles m'ont permis de vérifier deux constats de Schlanser (2011, p. X et XI) : dans les IPE, il y a une surreprésentation d'enfants immigrés ayant une fréquentation élevée et une surreprésentation des mères ayant un haut pourcentage de travail.

Nationalité

Tableau 5 : La nationalité et le pourcentage de fréquentation de l'institution



Ce graphique montre que plus la fréquentation des enfants augmente, plus la proportion d'enfants étrangers augmente également.

Il n'y a pas eu suffisamment de familles étrangères (hors UE) qui ont répondu aux questionnaires pour pouvoir montrer si le travail atypique concerne effectivement plus ces familles que les familles européennes.

Revenu des familles

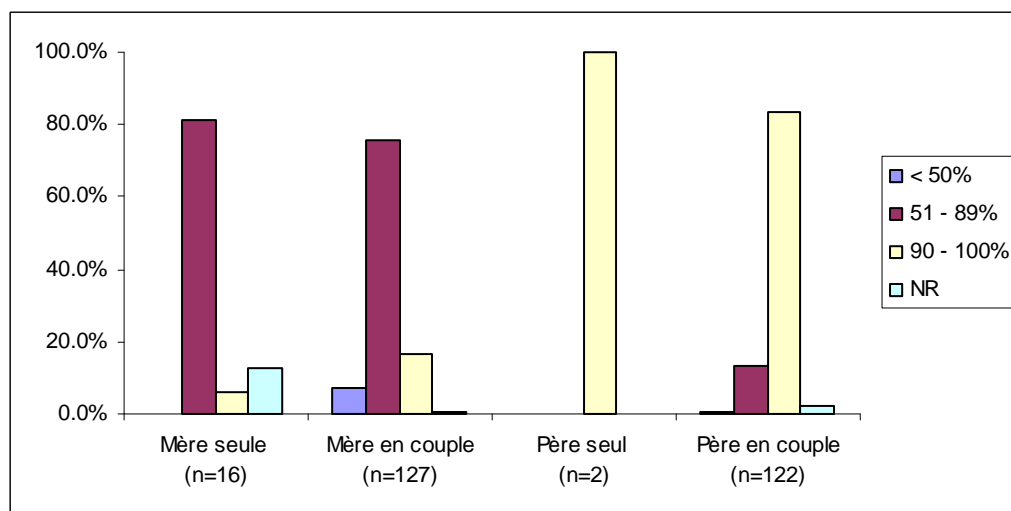
Je n'ai pas trouvé de relation significative entre la nationalité et le revenu, ni entre la nationalité et le choix des horaires ou le type d'horaires.

Selon le Service cantonal de recherche et d'information statistiques (Scris)⁴⁵, en 2002, le revenu des ménages lausannois par quartier montrait que pour le bassin de population du CVE de la Chenille, le revenu annuel brut était de Fr. 52'590.-

Pour celui de la garderie Zig Zag Zoug, il était de Fr. 58'168.-, mais avec une forte disparité entre le « haut » du quartier (Fr. 74'249.-) et le « bas » (Fr. 37'249.-), la ligne de chemin de fer délimitant les deux zones. En moyenne lausannoise le revenu était de Fr. 48'167.-, variant entre Fr. 31'926.- pour le Vallon et Fr. 82'446.- pour le quartier Mousquines-Bellevue. Les familles accueillies ayant répondu aux questionnaires ont donc statistiquement, un revenu plus élevé que la moyenne lausannoise.

Pourcentage de travail

Tableau 6 : Le pourcentage de travail des parents



NR = pas de réponse

La majorité des femmes ayant répondu travaillent entre 51% et 100%. C'est le cas de 92% des femmes vivant en couple et de 88% des femmes seules. Or, dans le canton de Vaud, en 2010, 77% des mères actives professionnellement travaillent entre 51% et 100%⁴⁶. Même si ces données ne peuvent pas être mises en parallèle aussi simplement, elles tendent à illustrer que plus le pourcentage de travail d'une femme est élevé, plus la famille a recours à une IPE.

⁴⁵ Source Internet : SCRIS, 2012

⁴⁶ Voir page 21

Chez les hommes, le pourcentage de travail largement majoritaire se situe sans surprise entre 90% et 100%.

5.2 Le choix des horaires de travail

Dans la deuxième rubrique, le choix des horaires de travail est analysé, en regard de la régularité des horaires et de la situation conjugale.

Tableau 7 : Le choix des horaires et les horaires irréguliers

Femmes n=143	Horaire réguliers	Horaires irréguliers	Hommes n=124	Horaire réguliers	Horaires irréguliers
Horaires choisis	42	9	Horaires choisis	35	15
Horaires imposés	63	20	Horaires imposés	55	14

Données manquantes : 9

Données manquantes : 5

Environ 40% des parents peuvent choisir leurs horaires de travail et 77% ont des horaires réguliers. Cependant, chez les femmes, on trouve une proportion importante (70%) des horaires irréguliers qui sont imposés, alors qu'étonnement, chez les hommes, il n'y a plus de 50% des horaires irréguliers qui sont choisis. Une analyse détaillée des réponses montre que dans la majorité des cas, il s'agit plutôt d'horaires souples (l'heure de fin de travail varie d'un jour à l'autre en fonction du travail à effectuer) et donc considérés comme irréguliers.

Par exemple, en tant que directeur d'une Fondation, j'ai des horaires que je considère irréguliers, mais que je peux choisir dans une grande mesure. Si j'avais dû remplir ce questionnaire, je me serais retrouvé dans la catégorie horaires irréguliers-choisis. A mes yeux, la souplesse de pouvoir choisir mes horaires est plus importante que les contraintes de l'irrégularité de cette forme là de travail.

Tableau 8 : Les couples et le choix des horaires

n=133		Hommes	
		Horaires choisis	Horaires imposés
Femmes	Horaires choisis	15%	17%
	Horaires imposés	17%	29%

Données manquantes : 22%

Les résultats montrent une différence avec les chiffres obtenus par Lesnard (2009, p. 160), selon qui 10% des couples choisissent doublement leurs horaires de travail alors que pour 51% ils sont doublement imposés, même si la proportion majoritaire reste les couples dont les horaires sont doublement imposés. Cette différence pourrait néanmoins s'expliquer par le pourcentage élevé de données manquantes.

5.3 La distance entre le travail et la garderie

Dans cette troisième rubrique, j'ai voulu connaître le temps parcouru par chaque parent pour se rendre de l'IPE jusqu'à son travail.

Tableau 9 : La distance du lieu de travail des parents « seuls »

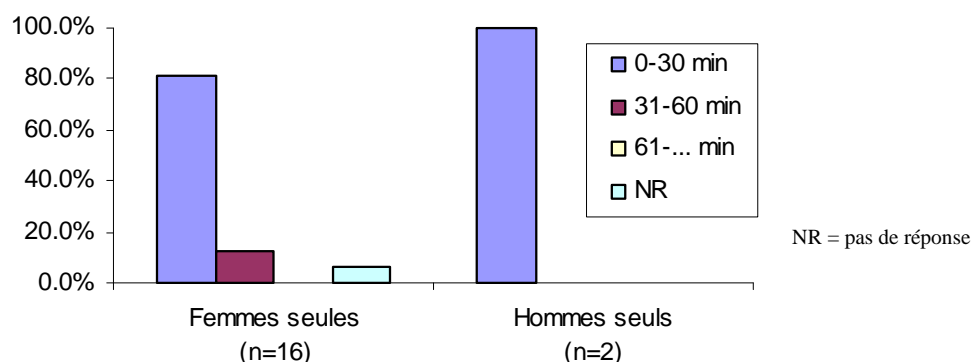
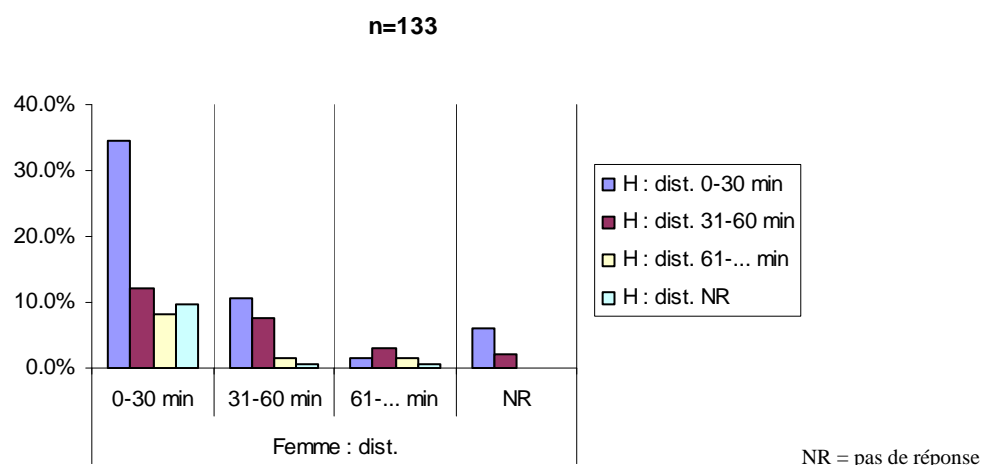


Tableau 10 : La distance du lieu de travail des couples



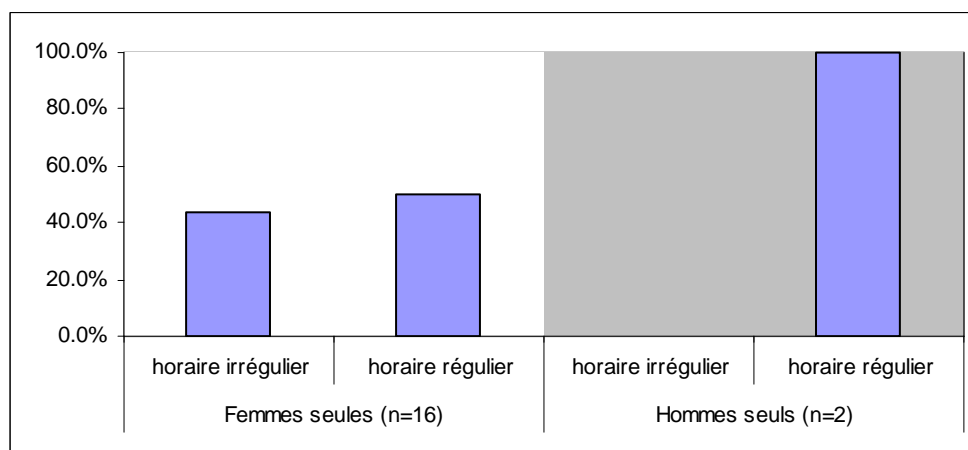
La majorité des adultes travaillent à moins de 30 minutes de l'IPE qui accueille leur enfant. 66% des enfants accueillis ont au moins un de leurs parents qui travaillent à moins de 30 minutes (101 familles sur 151).

5.4 Les situations atypiques rencontrées par les familles

La forme la plus courante d'horaire atypique est l'horaire irrégulier. Il fait l'objet de la première partie de cette quatrième rubrique. Dans un deuxième temps, j'ai analysé les résultats des différentes formes d'horaires atypiques

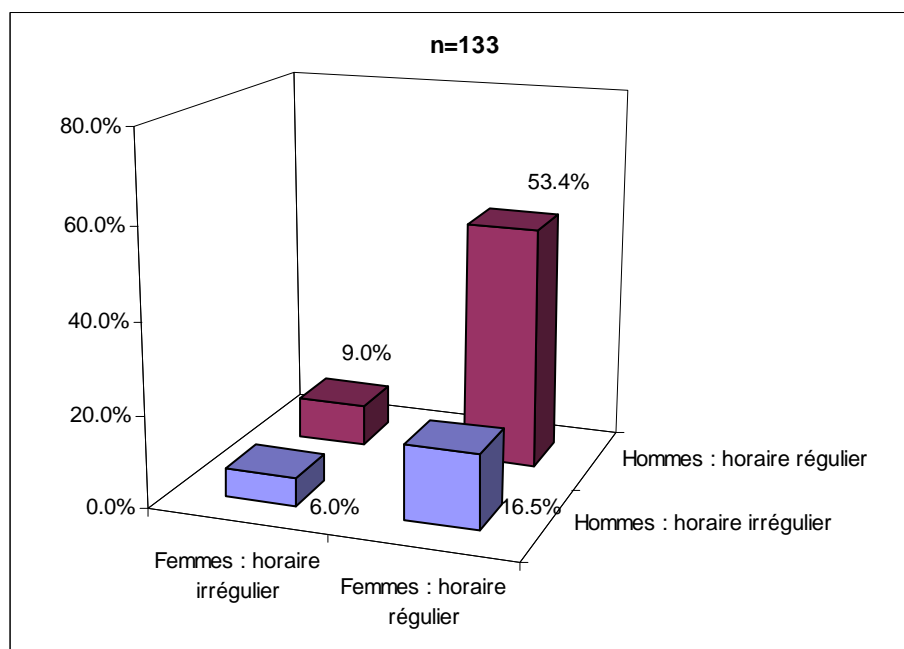
Horaires irréguliers ou non des parents

Tableau 11 : Les horaires réguliers ou non des parents « seuls »



Données manquantes : 1

Tableau 12 : Les horaires réguliers ou non des couples

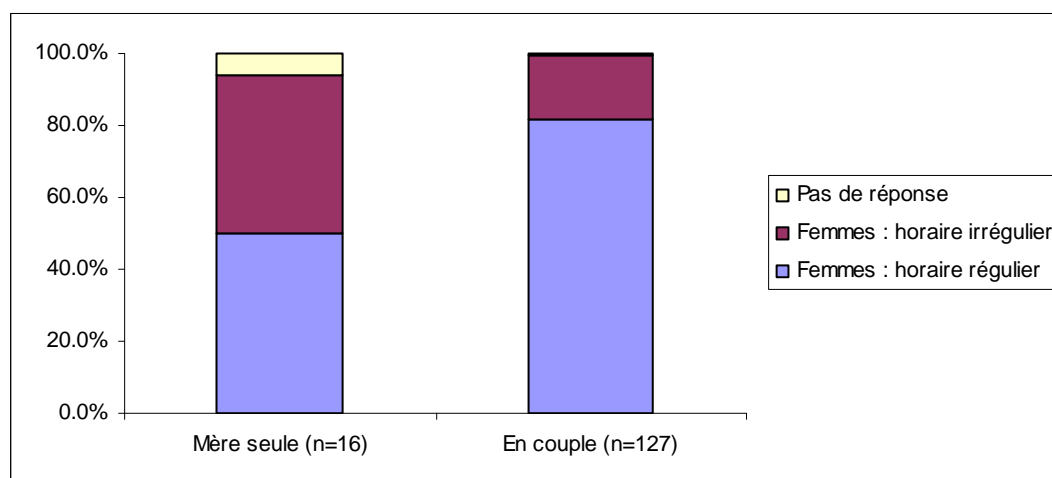


Données manquantes : 15%

Proportionnellement, on retrouve le plus grand pourcentage de personnes ayant des horaires irréguliers dans les mères seules (44%), alors qu'au total 22% des mères ont des horaires irréguliers. Chez les hommes, même si 24% ont des horaires irréguliers, ils vivent tous en ménage et ont pour la majorité une femme qui a des horaires réguliers. Au total, seuls 6% des couples ont des horaires doublement irréguliers.

Autrement dit, dans le graphique ci-dessous, on se rend compte de la surreprésentation des femmes ayant des horaires irréguliers dans la catégorie des femmes vivant seules.

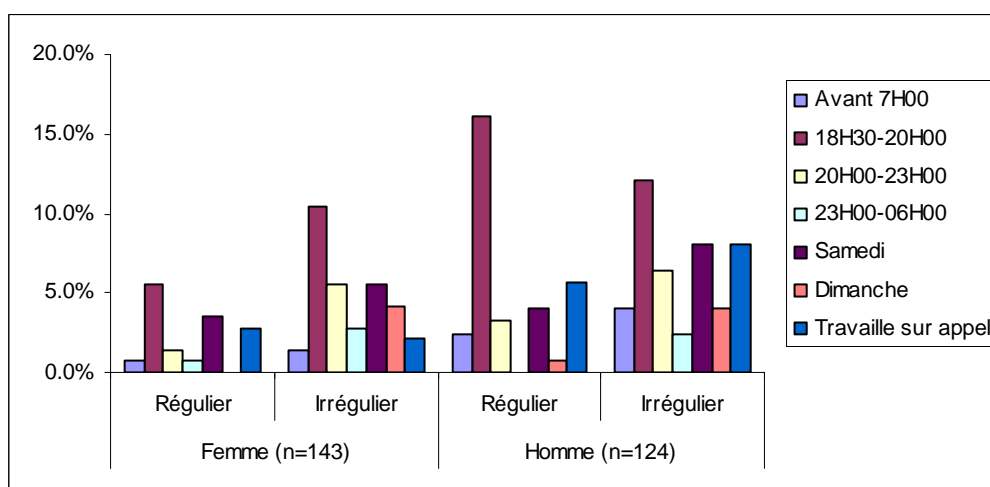
Tableau 13 : Les horaires réguliers ou irréguliers des femmes



Horaires atypiques

La grande majorité des femmes qui ont des horaires atypiques ont des horaires imposés. Chez les hommes, la tendance n'est pas aussi marquée. Le travail en fin de journée est largement choisi s'il ne dépasse pas trois jours par semaine (16 hommes choisissent de travailler et 2 n'ont pas le choix). Dès le 4^{ème} jour, il devient largement imposé (2 hommes le choisissent et 14 n'ont pas le choix). Le soir, la nuit, le samedi et le dimanche, il est majoritairement imposé dans les mêmes proportions que pour les femmes.

Tableau 14 : Le travail atypique selon le sexe et les horaires réguliers ou non



Sans surprise, autant parmi les hommes que parmi les femmes, les personnes ayant des horaires irréguliers sont celles ayant le plus des horaires atypiques. C'est le travail en fin de journée (18H30-20H00) qui est la forme de travail atypique la plus fréquente et la plus choisie, quelque soit le sexe et les horaires de travail⁴⁷.

En comparaison avec les données de l'OFS pour la Suisse en 2010, on s'aperçoit que dans l'ensemble, les parents ayant répondu à ce questionnaire ont des horaires de travail plus réguliers, avec moins de contraintes atypiques que la moyenne suisse. Le seul pourcentage supérieur dans le questionnaire concerne le travail sur appel des hommes. Dans cette situation, pour un tiers, il s'agit d'indépendants qui adaptent leurs horaires à leur clientèle. Un autre tiers concerne des médecins qui procèdent de même. Seul le dernier tiers concerne des vendeurs, chauffeurs, aides-soignants, ... qui sont susceptibles d'être appelés pour devoir travailler.

⁴⁷ Ce qui semble confirmer les propos de Lesnard (2009, p. 142) mentionnés en page 15, selon qui les salariés situés en haut de l'échelle sociale sont plus concernés par les longues journées de travail.

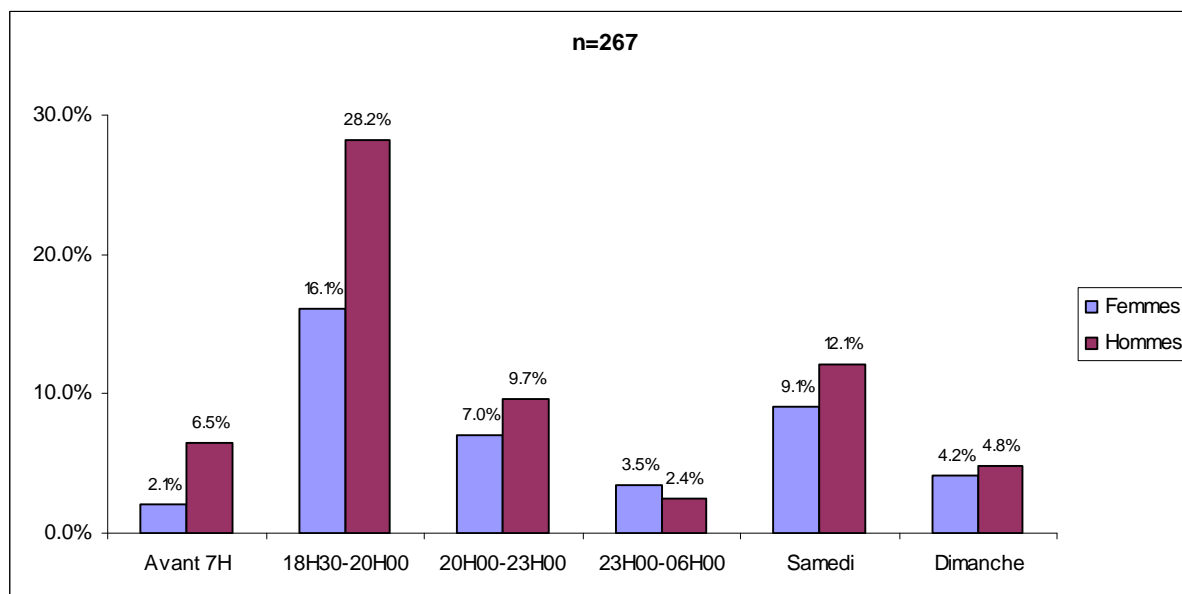
Tableau 15 : La comparaison avec l'OFS des pourcentages de travail atypique

	Femmes		Hommes	
	Questionnaire	OFS 2010	Questionnaire	OFS 2010
Travaille le soir	7.0%	19.1%	9.7%	17.6%
Travaille la nuit	3.5%	5.1%	2.4%	6.3%
Travaille le samedi	9.1%	21.7%	12.1%	19.0%
Travaille le dimanche	4.2%	10.5%	4.8%	10.3%
Travaille sur appel	4.9%	8.4%	13.7%	2.5%
A des horaires réguliers	78.3%	62.3%	73.4%	51.3%

Situations atypiques dans les deux dernières semaines

Le fait de demander à chaque parent d'indiquer ses horaires de travail dans les deux dernières semaines m'a permis de mettre en évidence les situations d'horaire atypique.

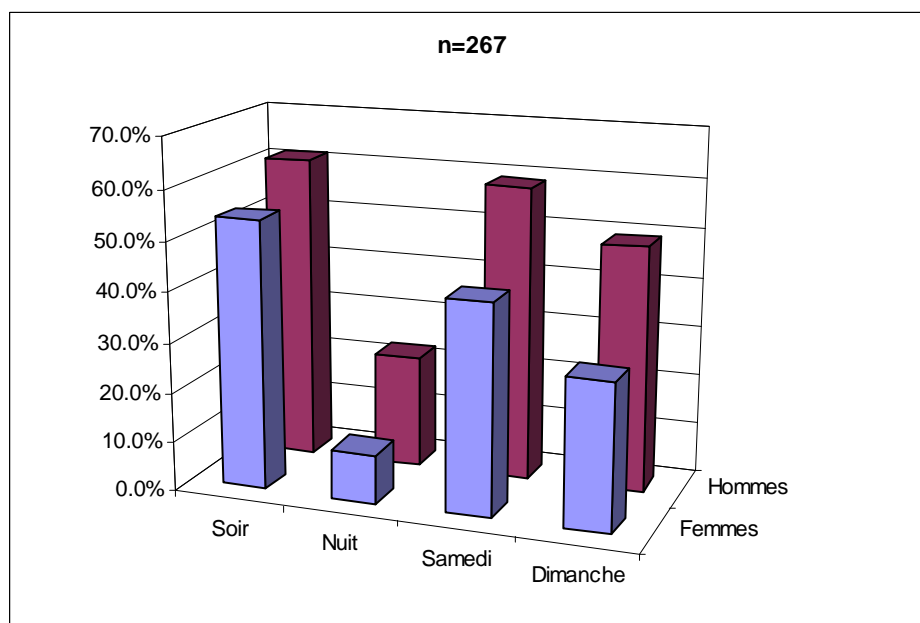
Tableau 16 : Le pourcentage de situations atypiques



Il y a 16% des femmes et 28% des hommes qui terminent le travail après 18H30, 8% des parents qui le terminent après 20H00, 10% qui travaillent régulièrement le samedi et moins de 5% le dimanche.

Travail occasionnel des hommes et des femmes à horaires atypiques

Tableau 17 : Les parents travaillent parfois...



Le nombre de parents travaillant parfois le soir, le samedi ou le dimanche est conséquent. Mais ne pouvant pas distinguer les personnes travaillant à la maison (quand leur enfant est couché par exemple), des personnes travaillant à l'extérieur de leur domicile⁴⁸, je ne peux pas émettre de constats pertinents.

Situation trop atypique pour remplir le questionnaire

A la question de savoir si la situation ne permettait pas à un parent de donner ses horaires de travail, vingt-quatre parents ont répondu positivement. J'ai regroupé leurs réponses dans sept catégories.

⁴⁸ Voir p. 34

Tableau 18 : Les situations trop atypiques pour mentionner les horaires de travail

n=267	9%
Déplacements fréquents à l'étranger	6
Horaires spéciaux (service de piquet, horaires différents pendant les vacances)	5
Horaires trop irréguliers	4
Horaires déterminés en fonction des clients ou patients (parents indépendants)	3
En formation ou suit une formation en plus de son travail	3
Est en congé maladie longue durée	2
A de nombreuses heures supplémentaires	1

Trois couples sont dans la situation de figurer doublement dans ce tableau.

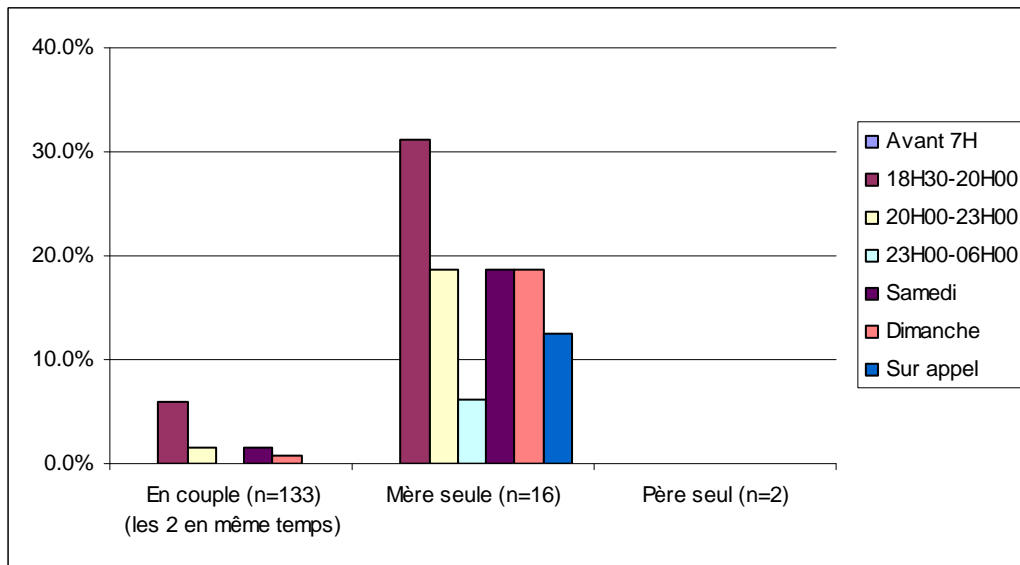
5.5 Le travail atypique des familles et le placement des enfants

Dans cette cinquième rubrique, j'ai analysé les situations familiales qui peuvent poser problème, soit en termes d'horaires de travail uniquement, soit en termes d'horaires de travail cumulés au temps du trajet jusqu'au lieu de travail.

Je me suis intéressé au pourcentage de parents travaillant régulièrement en dehors des horaires de l'IPE. Dans un deuxième temps, j'ai défini le pourcentage de parents qui ne pouvaient pas arriver à l'heure à leur travail s'ils amenaient leur enfant dans l'IPE. J'ai fait le même raisonnement pour l'heure de fin du travail. Dans le cas des couples, il fallait que les deux parents ne puissent pas amener ou venir chercher leur enfant pour que je considère que leurs horaires n'étaient pas compatibles avec ceux de l'institution.

Je termine en quantifiant les solutions de garde utilisées par les familles en dehors des horaires des structures d'accueil de jour.

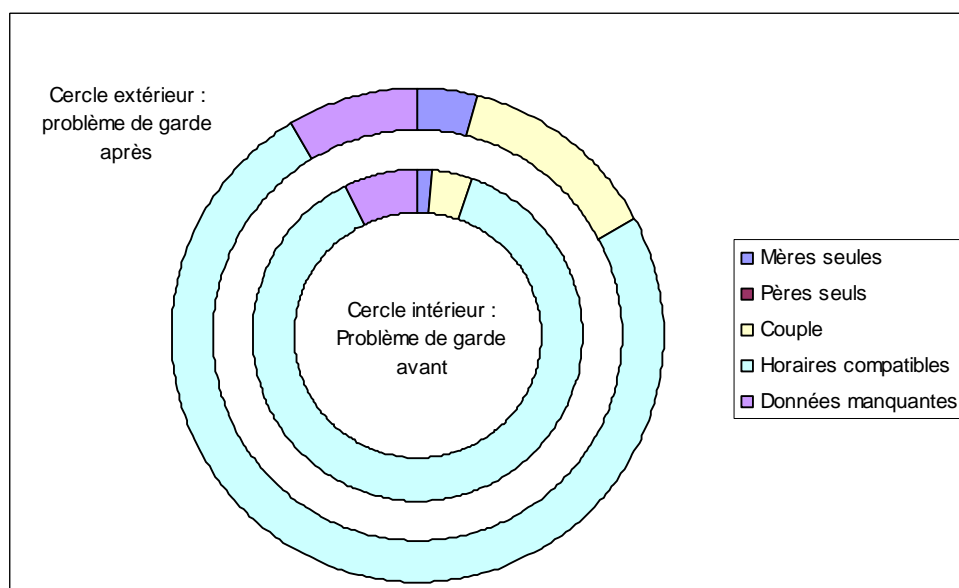
Tableau 19 : Le travail en dehors des horaires de l'institution



Les mères seules sont la catégorie qui peut avoir le plus de difficulté à concilier vie familiale et vie professionnelle, puisque plus de 30% d'entre elles travaillent en fin de journée, presque 20% le soir, le samedi ou le dimanche. Evidemment, ces constats ne se basent que sur seize réponses donc ils sont à prendre avec précaution.

Il y a peu de couples qui pourraient avoir des problèmes de compatibilité d'horaires avec ceux de l'IPE. 6% travaillent tous les deux en fin de journée et 1.5% le samedi et moins de 1% le dimanche.

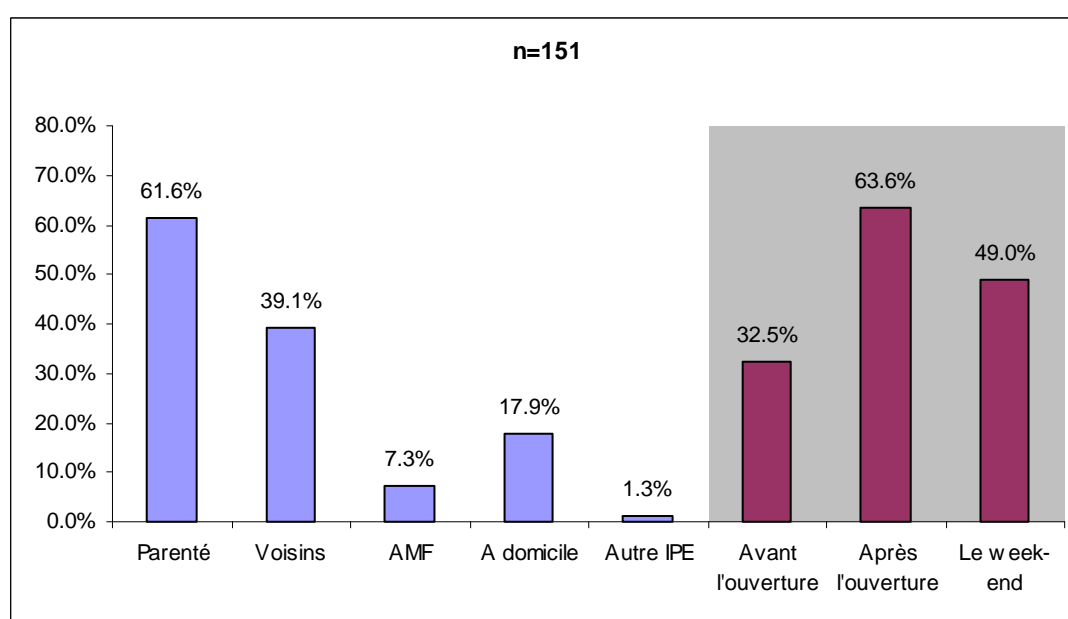
Tableau 20 : L'incompatibilité des horaires de garde avant et/ou après le travail, tenant compte du temps de trajet



Si on tient compte du temps de parcours entre l'IPE et le lieu de travail, il y a d'avantage de problèmes de compatibilité après la fermeture qu'avant l'ouverture des structures d'accueil, ce qui n'est pas surprenant vu le nombre de personnes terminant leur journée de travail après 18H30. 17% des familles interrogées ne peuvent pas aller chercher leur enfant à la fermeture de l'IPE. Elles sont donc obligées de trouver une autre personne pour aller chercher leur enfant ou de ne pas l'inscrire ce jour là.

Les horaires d'ouverture semblent donc être plus adéquats que les horaires de fermeture, ce qui ressort également dans le tableau ci-dessous.

Tableau 21 : Les solutions de garde en dehors des horaires de l'institution



C'est la parenté qui est majoritairement sollicitée en cas de besoin de garde en dehors des horaires de l'IPE. On retrouve ensuite les voisins (et amis) et dans une moindre mesure un accueil chez soi (jeune fille, baby-sitter, nounou, ...). Il est surprenant de constater que deux familles indiquent faire appel à une autre IPE le week-end, alors qu'à ma connaissance, en dehors des halte-jeux des surfaces commerciales (Migros de Crissier, Ikéa, ...) il n'y a pas de structures ouvertes le week-end.

5.6 Les solutions envisagées par les familles

L'avant dernière question portait sur la meilleure solution de prise en charge, selon chaque parent, en dehors des horaires de l'IPE. La réponse était volontairement ouverte. J'ai regroupé les 78 réponses en sept catégories.

Tableau 22 : Les meilleures solutions selon les parents

n=78	
Augmenter horaires IPE	24
Famille	20
Accueil à domicile	15
S'organiser avec d'autres parents	4
Alterner les horaires de travail entre parents	6
Accueil combiné	3
Accueil à la carte selon besoin	6

Les trois réponses qui reviennent le plus souvent sont d'augmenter les horaires d'accueil, la prise en charge par la famille et un accueil chez soi. Trois papas ont indiqué que la meilleure solution serait que leur femme puisse rester à la maison pour s'occuper des enfants. Il est « amusant » de constater qu'aucune de leur femme n'a indiqué cette réponse dans son questionnaire.

Dans la rubrique « augmenter les horaires de l'IPE », il y a dans le détail :

Tableau 23 : L'augmentation des horaires de l'institution

n=24	
Ouvrir à 6H00	1
Ouvrir à 6H15	1
Fermer plus tard	4
Fermer à 19H00	9
Fermer à 19H30	4
Ouvrir le we	2
Pas de précision	3

Une famille précise que les institutions devraient être ouvertes plus tard, mais que le soir et la nuit, l'enfant doit être avec ses parents.

On constate que les parents sont « raisonnables » dans leurs demandes et que l'augmentation de 30 minutes des horaires d'ouverture (jusqu'à 19H00) est la proposition majoritaire.

Au niveau des autres réponses, l'accueil à domicile regroupe les jeunes filles au pair et les baby-sitters. S'organiser avec d'autres parents est une piste évoquée plusieurs fois en incluant les IPE dans la coordination et le recensement des demandes de ce service. Un parent demande simplement que chaque structure d'accueil fournisse un panneau où les parents pourraient soit demander de l'aide soit proposer leur disponibilité.

Alternier ses horaires de travail reprend l'idée qu'une partie des couples ayant des horaires atypiques le fait pour pouvoir gérer la garde des enfants. Rappelons que cette solution, si séduisante soit-elle, se fait au détriment de la vie de couple⁴⁹.

L'accueil combiné⁵⁰ correspond à ce qui se fait en France sous cette appellation, soit une équipe d'AMF dépendant d'une IPE pouvant accueillir les enfants en dehors des horaires de cette dernière.

⁴⁹ Voir page 15

⁵⁰ Voir page 55

Pour terminer, un accueil à la carte est le souhait qu'une structure d'accueil accueille les enfants en fonction des besoins des parents, comme la crèche Baby-Loup⁵¹ le propose dans la banlieue parisienne. Du reste, une maman a rendu son questionnaire en joignant une photocopie d'une présentation de la crèche Baby-Loup en indiquant qu'elle le faisait pour présenter ce qu'il existait ailleurs sur ce sujet.

5.7 Les familles s'expriment librement

Je laissais, pour terminer, l'occasion aux familles qui le souhaitaient de s'exprimer librement.

Tableau 24 : Le commentaire final (plusieurs réponses possibles)

n=32	
Remerciement pour le travail des EDE	6
-----	-----
Problème : garde enfant malade	4
-----	-----
Problème : quand on a besoin d'un dépannage	3
-----	-----
Adapte ses horaires à ceux de l'IPE	3
-----	-----
Problème : accueil pendant les vacances	2
-----	-----
Les IPE sont trop chères	2
-----	-----
Il manque de la place certains jours	2
-----	-----
Content de ne pas avoir d'horaires atypiques, sinon ne sait pas comment il ferait	3
-----	-----
Pas assez de places d'accueil	2
-----	-----
Domage que les APEMS n'aient pas les mêmes horaires que les IPE	2
-----	-----
Le vrai problème à Lausanne, c'est de trouver un logement	1
-----	-----
Chaque enfant devrait avoir une place en IPE. Il faut augmenter les impôts pour financer cela	1
-----	-----
Satisfait des horaires de l'IPE	1

⁵¹ Voir page 54

Même si ce n'était pas le but de la question, il est réjouissant de noter que six familles ont pris la peine d'exprimer leur satisfaction à l'égard du travail des éducatrices.

La problématique de la garde des enfants malades, de l'accueil pendant les vacances scolaires et des besoins ponctuels de dépannages sont citées par un total de neuf familles.

Trois familles indiquent qu'elles ont adapté leurs horaires de travail aux horaires de garde proposé, ce qui n'est évidemment possible que quand on peut choisir ses horaires de travail.

5.8 Synthèse

Ce questionnaire a permis de mesurer la préoccupation des parents en termes de compatibilité d'horaires entre le travail et les IPE. Pour la plus grande majorité d'entre-eux, il n'y a, à priori, pas de problème. Cependant, les mères seules ont proportionnellement plus de risques d'avoir des horaires atypiques.

Il y a plus de 60% des familles qui disent faire appel occasionnellement à des solutions de garde après la fermeture de l'IPE (50% le week-end et 30% avant l'ouverture ; une famille pouvant se retrouver dans plusieurs situations), ce qui montre qu'une solution souple à la carte pourrait rencontrer un écho favorable.

Pour terminer, la demande majoritaire des parents (pour qui les horaires actuels de l'IPE ne sont pas suffisants) est pour une fermeture plus tardive des IPE (19H00 ou 19H30), ce qui permettrait de faciliter leur l'organisation.

6. Des solutions existent à l'étranger et peuvent servir de modèles pour Lausanne

Le but de ce chapitre n'est pas de lister exhaustivement de ce qui existe à l'étranger en termes de possibilités d'accueillir des enfants à des horaires atypiques, mais de présenter quelques-unes des formes que prend cet accueil. J'ai choisi quatre modèles, avec pour certains d'entre-eux différentes variantes. Chaque variante est illustrée par un ou plusieurs projets concrets existants. Certains sont définis brièvement, d'autres plus longuement. La plupart des exemples sont français, mais ces structures existent en tout cas aux USA, au Canada, en Belgique et au Luxembourg.

Dans un deuxième temps, j'ai élaboré une analyse SWOT⁵² de chaque variante. Ces variantes m'ont servi de base pour proposer les deux modèles adaptés à la ville de Lausanne, que j'ai définis dans le chapitre suivant.

Je n'ai volontairement pas parlé d'un modèle dans lequel une AMF prend en charge les enfants selon des horaires atypiques. A Lausanne, cette solution existe, nous l'avons vu, par l'AMIFA. Il ne me semblait pas pertinent de la représenter sous forme de modèle. Je n'ai pas non plus abordé une solution du type baby-sitter ou jeunes filles au pair, à nouveau parce qu'elle existe déjà, étant souvent la seule solution que les parents peuvent mettre en place à Lausanne.

6.1 Modèle 1° : structures à horaires élargis

Il existe de plus en plus d'IPE à l'étranger qui ont des horaires d'ouverture étendus. Il existe même des structures d'accueil ouvertes 24 heures sur 24.

Aux Etats-Unis⁵³, il existe des crèches qui ne couchent pas les enfants d'âge préscolaire la nuit, afin que ceux-ci puissent dormir en même temps que leur parent la journée. A mes yeux, ce fonctionnement mériterait de s'attarder sur d'éventuels risques pour la santé des enfants.

Ce n'est pas parce qu'une IPE a des horaires étendus qu'un enfant doit forcément être présent de l'ouverture jusqu'à la fermeture. L'amplitude horaire permet de correspondre aux horaires de travail des parents. Au Danemark par exemple, on considère qu'un enfant ne doit pas être présent plus de 7H00 par jour (Wagner & Tarkiel, 1997, p. 113). A Lausanne, les directives à

⁵² Une analyse SWOT est une analyse qui met en évidence les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces d'un projet.

⁵³ INRS, 2004, p. 39-40

l'intention des parents parlent de maximum 10H00⁵⁴ par jour. Une recherche non exhaustive des pages internet francophones consacrées aux structures d'accueil semble indiquer que ce maximum de 10H00 de fréquentation par jour est devenu une norme informelle. Dans les IPE à horaires élargis qui n'accueillent pas d'enfants 24 heures sur 24, il est également appliqué. Dans un extrait d'entretien réalisé par le Centre d'Expertise et de Ressources pour l'Enfance en Belgique, une direction d'IPE indique « Les postiers qui amènent leur enfant à 4H00 du matin, eh bien à midi, cet enfant est parti ! La durée du temps en crèche n'est pas nécessairement plus longue ». (Dusart, 2007, p. 34).

Crèches ouvertes 24 heures sur 24

La crèche Baby-Loup dans la banlieue parisienne (département des Yvelines)⁵⁵

Ouverte 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, la crèche Baby-Loup offre depuis septembre 2002, 38 places d'accueil de jour, 10 places d'accueil de nuit et 15 places d'accueil le week-end.

Partant d'un besoin et d'une mobilisation des femmes de la cité, la crèche a mis en place une structure la plus souple possible. Les modalités d'inscription sont simples afin de pouvoir accueillir en urgence des enfants ; l'accueil est possible à la carte : de quelques heures à une prise en charge pendant plusieurs jours (24 heures sur 24) ; l'institution s'adapte aux modifications d'horaires des parents des enfants accueillis. Gérée par une association, la crèche emploie 20 éducatrices de l'enfance (EDE)⁵⁶, travaillant toutes à plein temps. Chacune travaille 3 x 12 heures par semaine (du lundi au mercredi ou du jeudi au samedi) et elles effectuent un tournus le dimanche. L'institution a dû obtenir une dérogation de l'inspection du travail pour que les éducatrices puissent travailler plus de 9 heures par jour.

La majorité des parents sont dans une situation précaire. 43% des familles sont monoparentales et 69% des familles disposent d'un revenu inférieur à 1'500 € par mois. Au niveau travail, 47% des familles ont des CDD (contrat de durée déterminée), 18% ont des horaires décalés, 9% sont accueillis en situation d'urgence et seulement 8% des familles ont un travail fixe, soit un contrat à durée indéterminée (CDI) avec horaires standards.

⁵⁴ Ces 10H00 correspondent à une journée de travail de 8H30 à laquelle on ajoute 30 minutes de déplacement matin et soir et 30 minutes de pause à midi.

⁵⁵ Les informations sont tirées d'un document promotionnel « Baby-Loup : une crèche pas comme les autres » et d'un entretien avec la directrice, Mme Natalia Baleato, réalisé en décembre 2011 dans le cadre du voyage d'études de notre volée de formation.

⁵⁶ Par éducatrice, il faut lire toutes les professions qui s'occupent des enfants (éducatrice du jeune enfant, auxiliaire de puériculture et agent technique de la petite enfance).

De plus, l'institution offre également des places d'accueil pour des enfants que les services sociaux doivent placer en urgence. Pour terminer, la crèche a été reconnue comme lieu de réinsertion professionnelle pour les femmes du quartier.

Crèches à horaires élargis

La crèche Mirabilis à Lyon⁵⁷

La crèche Mirabilis a été créée en 2005. Elle est ouverte non stop du lundi 5H30 jusqu'au vendredi 18H30. Elle propose 30 places d'accueil en journée et 12 places la nuit. Elle a le même public-cible que Baby-Loup.

Les P'tits Loup'ings (aéroport d'Orly)⁵⁸

La crèche propose un accueil de 5H00 à 22H30, du lundi au samedi, ainsi que les jours fériés. Les parents ont le choix entre un accueil de type traditionnel (régulier en journée), un accueil avec des horaires décalés, un accueil d'urgence ou une halte-garderie.

Les tarifs sont identiques aux crèches municipales.

6.2 Modèle 2° : collaboration entre une institution et des accueillantes en milieu familial

Dans ce modèle, des IPE collaborent avec des AMF pour augmenter l'amplitude horaire de la prise en charge des enfants.

L'accueil combiné

Soucieux de proposer des solutions de garde pour les enfants dont les parents sont confrontés à des horaires atypiques, la mairie de Strasbourg⁵⁹ a mis sur pied, dans le cadre du plan « espoir banlieue », un dispositif permettant d'accueillir les enfants dès 5H30 le matin et jusqu'à 22H00, du lundi au samedi.

- 3 IPE accueillent des enfants de 5H30 à 22H00 certains jours de la semaine, en fonction des besoins des parents. Avant 7H30 et depuis 18H30, elles proposent chacune dix places.
- 3 établissements multi-accueil. Les enfants sont accueillis au domicile d'une assistante maternelle et fréquentent un accueil collectif une ou plusieurs demi-journées par semaine. Les assistantes maternelles sont rattachées à l'établissement multi-accueil, ce qui permet aux parents de n'avoir qu'un seul interlocuteur.

⁵⁷ Source Internet : Uniopss, 2011a

⁵⁸ Source Internet: aéroports de Paris, 2009

⁵⁹ Source Internet : Strasbourg, 2011

- Des assistantes maternelles acceptant d'accueillir des enfants avec des horaires variables, venant tôt le matin, partant tard le soir et devant être accueillis le week-end. Ces assistantes maternelles sont indépendantes et prennent en charge les enfants au domicile de ces derniers.

Multi-accueil Ginkgo Biloba (Montpellier)⁶⁰

Cet accueil fonctionne 24 heures sur 24 grâce à la combinaison d'une crèche et d'assistantes maternelles employées par celle-ci. Il dispose de 36 places d'accueil en IPE et 10 places en accueil familial.

Les parents ne paient pas de surcoût quels que soient les horaires. Des entreprises participent au financement de la structure.

6.3 Modèle 3° : accueil au domicile des familles

Dans ce modèle, les enfants restent chez eux. C'est une assistante maternelle qui vient à leur domicile.

SOS Nounous (dans la Meuse)⁶¹

SOS Nounous propose une garde qualifiée au domicile des familles, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. La nounou est souvent en réinsertion professionnelle, ce qui fait que sa formation, qui dure un mois, est financée par Pôle emploi⁶².

Ce mode de garde touche surtout des familles qui ont besoin d'un complément de garde en dehors des heures d'école et qui ne trouvent pas une assistante familiale agréée et/ou des parents ayant des horaires de travail atypiques.

En 2009, 46 familles ont fait appel à SOS Nounous et 17 « Nounous » étaient salariées.

Chez vous les P'ty loups (Bretagne)⁶³

Ce service propose une solution de garde à domicile, par une personne disposant d'une formation dans le domaine de l'enfance. Cette prestation est destinées aux enfants âgés jusqu'à 13 ans et fonctionne de 4H30 à 8H30 et de 18H00 à 23H00. Ainsi, c'est une solution de garde complémentaire aux solutions classiques ou à l'école.

⁶⁰ Source Internet : Uniopss, 2011b

⁶¹ Source Internet : Uniopss, 2011c

⁶² Pôle emploi est l'équivalent français des ORP (offices régionaux de placement)

⁶³ Source Internet : Uniopss, 2011d

En 2009, 58 familles ont utilisé ce service qui a employé 41 professionnelles à domicile. 41% des familles ont sollicité une garde de 6H00 à 8H30.

Mamhique (Bretagne)⁶⁴

Ce service, identique à SOS Nounous, n'intervient que pour des familles dont au moins un des parents a des horaires atypiques et pour autant que son employeur signe une convention avec ce service visant au versement d'une contribution financière. Ainsi, les employeurs sont sensibilisés à la difficulté que leurs horaires atypiques entraînent dans la conciliation de la vie familiale et professionnelle.

6.4 Modèle 4° : collaboration entre parents d'un quartier

Il me semble qu'une possibilité pour accueillir des enfants selon des horaires atypiques pourrait être que plusieurs familles, ayant des horaires de travail complémentaires, se regroupent pour se partager la garde de leurs enfants. Ce fonctionnement très informel peut renforcer la solidarité entre des familles d'un même quartier et participer à l'insertion sociale. On peut également imaginer, pour faciliter cette rencontre entre les familles, qu'un « service » mette en lien les parents. Il serait chargé de recenser les demandes et d'organiser les collaborations. Les directions d'IPE le font dans une certaine mesure pour l'accueil pendant les périodes de vacances. Si une famille s'adresse à une direction en disant qu'elle n'a pas de solutions pendant la fermeture estivale de la crèche, une des solutions que la direction va explorer, c'est de trouver une famille fréquentant l'IPE et qui acceptera d'accueillir temporairement l'enfant en question.

Je n'ai malheureusement trouvé aucune information sur des expériences de ce type, bien que je suis convaincu qu'elles existent.

⁶⁴ Source Internet : Uniopss, 2011e

6.5 Tableau 25 : Analyse SWOT des modèles présentés

		Interne		Externe	
		Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Modèle 1°	Crèche 24 heures sur 24 ou à horaires élargis	Couvre tous les besoins horaires des parents Un seul interlocuteur pour les familles, un seul lieu Les enfants présents en soirée ou la nuit ne sont pas soumis à un programme précis. Il s'agit plutôt de créer une atmosphère chaleureuse et conviviale rappelant autant que possible l'atmosphère familiale ⁶⁵	Surcoût de la prise en charge atypique en fonction du nb d'enfants concerné L'accueil plus de 30 heures par semaine en IPE peut avoir des conséquences négatives sur le développement d'un enfant ⁶⁶ Usure du mobilier	Répondre à un besoin d'une entreprise ou d'un pôle d'entreprises (par exemple, l'aéroport d'Orly dans le cas des P'tits Loup'ings)	Trouver du personnel acceptant de travailler à horaires atypiques La société considère encore le fait qu'un enfant dorme une nuit en garderie comme un manquement à ses besoins essentiels ⁶⁷
	Crèche sur le lieu de travail et lié à une ou plusieurs entreprises ⁶⁸	Idem ci-dessus, mais en plus : Limite les déplacements des parents (pas besoin de faire un détour pour aller à la crèche)	Idem ci-dessus, mais en plus : Extrait l'enfant de son environnement résidentiel Peut imposer des longs déplacements aux enfants		Idem, mais en plus : Un parent peut renoncer à changer d'emploi par peur de perdre sa place en crèche Si la crèche a des horaires élargis, cela peut encourager l'employeur à imposer des horaires atypiques, des heures supplémentaires ou des changements de dernière minute
Modèle 2°	Accueil combiné	Accueil proposant à la fois de répondre à l'amplitude des horaires de travail des parents, et une socialisation des enfants Permet de contrer la faiblesse du point précédent (dépasser 30 heures en collectivité)	Les moments de la journée, en dehors des horaires de l'IPE peuvent être des moments où l'AMF est peu disponible pour les enfants qu'elle accueille (devoirs avec ses propres enfants, repas, coucher, lever, ...)	Permet de rapprocher deux métiers (EDE et AMF) qui sont souvent mis en situation de concurrence	Difficulté de trouver des AMF acceptant de travailler uniquement en dehors des horaires des IPE
Modèle 3°	Assistants maternelles au domicile des enfants	Accueil en principe plus souple qu'une IPE	Pas ou moins de socialisation pour les enfants	Moins cher qu'une IPE pour les collectivités	Difficulté de trouver des assistantes maternelles acceptant ce type d'horaire Plus difficile d'instaurer un contrôle qualité que dans une IPE
	Assistants maternelles formées suite à une réinsertion professionnelle	Accueil possible les enfants malades L'enfant reste à son domicile	Moins professionnalisé qu'une IPE Si l'assistante maternelle est malade, l'enfant ne sera pas accueilli	Répondre à la fois à un besoin de garde atypique et réinsérer des personnes sur le marché du travail, leur offrant ainsi la possibilité de redevenir financièrement autonomes	Idem ci-dessus Envoie le message qu'il n'y a pas besoin d'une formation pour s'occuper des enfants des autres
Modèle 4°	Collaboration entre parents	Solution simple à mettre en place et peu coûteuse	Accueil non professionnel Socialisation moindre	Développer ou renforcer la solidarité sociale dans un quartier	Envoie le message qu'il n'y a pas besoin d'une formation pour s'occuper des enfants des autres

⁶⁵ MESS, 2003, p. 33⁶⁶ Schlanzer, 2011, p. 5⁶⁷ MESS, 2003, p. 27⁶⁸ MESS, 2003, p. 34

6.6 Deux solutions envisageables à Lausanne

En choisissant ce thème de travail de master, j'avais envie à la fois que le sujet puisse proposer une utilité pour la petite enfance lausannoise et que ce travail contienne une application concrète. Je me suis donc préalablement assuré de l'intérêt de la direction du SAJE pour cette problématique. Par la suite, je l'ai tenue régulièrement informée de l'avancement de mes recherches. En janvier 2012, M. Seiler (chef de service du SAJE) m'a alors demandé d'étudier plus en détail deux formes que pourraient prendre l'accueil d'enfants à horaires atypiques. Sur la base des modèles définis précédemment, nous avons retenu d'une part une institution de la petite enfance ouverte 24 heures sur 24, et d'autre part un accueil combiné. Il était en particulier intéressé par le coût de telles structures si elles devaient s'implanter à Lausanne.

Je lui ai présenté mes résultats en mai, afin de m'assurer que les modèles proposés correspondaient à ses attentes. Nous avons affiné les deux modèles, en définissant trois variantes du premier modèle et deux variantes du deuxième, qui permettent de passer d'un idéal à un projet plus réaliste.

Définir l'organisation, le fonctionnement et le coût de ces deux modèles peut représenter en soit un thème de travail. Je vais donc me limiter à les décrire succinctement en m'attardant particulièrement sur quelques aspects légaux, sur les incidences pour chaque acteur et sur le coût.

6.7 Structure ouverte 24 heures sur 24

Pour des raisons pratiques, j'ai imaginé qu'une structure « nuit » prenne le relais de la garderie Zig Zag Zoug, pour offrir un accueil 24 heures sur 24. Il me semble préférable d'envisager d'autres locaux, pour que le personnel présent puisse recréer une atmosphère plus calme, moins institutionnelle. De plus, il me paraît important que les enfants dorment dans un lit (et non pas sur un matelas posé par terre, comme c'est le cas en principe dans toutes les IPE pour la sieste). La majorité de la surface serait donc occupée par des chambres pour dormir, rendant difficile le partage des locaux en journée.

Nombre de places : 10

Ces locaux doivent permettre d'accueillir 10 enfants âgés de 3 mois à 12 ans (fin de l'APEMS⁶⁹), afin de créer directement une structure globale répondant aux besoins des

⁶⁹ Accueil pour enfants en milieu scolaire

parents sans se focaliser uniquement sur les enfants d'âge préscolaire. Cette structure ne serait pas prévue pour accueillir en urgence des enfants placés par le Service de Protection de la Jeunesse (SPJ), comme cela peut être le cas dans certaines IPE ouverte 24 heures sur 24 (la crèche Baby-Loup par exemple). En effet, il existe déjà, dans le canton de Vaud, des institutions qui remplissent cette mission. Le but serait donc uniquement de permettre aux parents de concilier vie professionnelle et vie familiale.

Horaire global

Du lundi 6H45 (ouverture de la garderie Zig Zag Zoug) au samedi matin 8H00 (fermeture de la structure « nuit »). J'ai préféré cette variante, à celle d'une IPE ouverte 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, parce que la prise en charge de week-end me paraît plus difficile à mettre en place au vu du nombre d'EDE différentes qu'elle nécessite.

Cependant, je vais quand même calculer le coût d'une structure ouverte jusqu'au samedi 19H00, en pensant au personnel de la vente qui travaille le samedi jusqu'à 18H00. Je pars aussi du principe que le dimanche, il devrait être plus facile de pouvoir compter sur la solidarité familiale ou sur son réseau pour trouver une solution de garde pour son enfant. L'accueil entre 22H00 et 5H00 ne serait pas possible, pour permettre aux enfants de dormir suffisamment (les enfants devraient arriver avant 22H00 ou après 5H00).

Les parents pouvant avoir des horaires irréguliers, les enfants pourraient à la fois fréquenter la partie jour et la partie nuit de l'IPE. Par exemple, l'enfant d'une infirmière, pourrait être accueilli le lundi en journée, la nuit du mercredi au jeudi et le vendredi en journée.

Le personnel « de nuit » devrait également travailler le jour, pour que les enfants présents la nuit connaissent les EDE. L'accueil serait limité à 10 heures par jour, excepté pour la nuit qui dure 14H00. Les horaires de présence des enfants devront coïncider avec les horaires de travail des parents, la partie nuit étant uniquement réservée à la conciliation de la vie professionnelle et familiale.

Variante 1 : une éducatrice et une veilleuse pour la nuit

Encadrement

Deux adultes, soit une EDE et une auxiliaire de 18H00 à 22H00. Dès 22H00, l'auxiliaire est remplacée par une veilleuse⁷⁰, partant de l'idée que comme les enfants dorment, la prise en

⁷⁰ Même si le féminin est utilisé, il faut entendre veilleur ou veilleuse

charge est « plus légère ». Dès 5H00, une autre auxiliaire prend le relais de la veilleuse puisque des enfants sont susceptibles d'arriver ou de se lever.

Autorisation d'exploiter

Il n'existe pas de cadre de référence édicté par le SPJ concernant l'accueil atypique. Selon la chargée d'évaluation que j'ai consultée, un tel document devrait être créé en parallèle à l'ouverture de la première structure. Selon elle, rien n'interdit une telle structure. Dans un premier temps, celle-ci devrait satisfaire à l'ordonnance fédérale réglant le placement d'enfants à des fins d'entretien (OPEE), dont dépend également l'accueil de jour.

En termes de fonctionnement, la seule difficulté que je vois est l'interdiction faite actuellement aux EDE de travailler plus de 8H30 auprès des enfants. Il ne me paraît pas réaliste d'envisager un tournus en milieu de nuit. Une EDE devrait donc travailler 14 heures par nuit, ce qui nécessite une dérogation au cadre de référence édicté par le SPJ et une dérogation à la Loi sur le Travail.

Incidences sur le travail de direction

La difficulté résidera dans le fait de trouver des membres de l'équipe éducative prêts à travailler la nuit. La deuxième difficulté sera de faire coïncider les besoins de garde des parents avec les places à disposition et de s'assurer des besoins réels des familles.

Concernant le management d'équipe, je ne pense pas qu'une IPE telle que décrite ci-dessus fonctionne différemment d'une IPE « traditionnelle ». Toutefois cela implique l'introduction d'une nouvelle profession dans l'IPE, les veilleuses.

Un travail préalable de direction sera nécessaire pour s'assurer de la conformité avec le cadre de référence du Service de Protection de la Jeunesse et de la Loi sur le travail.

En termes d'horaires de travail, il s'agira aussi de réfléchir à la présence de la direction en soirée ou tôt le matin.

Incidences pour les éducatrices

Le développement des horaires d'ouverture des IPE « conduit à étendre ces horaires à un plus grand nombre d'emplois. Les contraintes de la flexibilité sont alors reportées sur les professionnels de la petite enfance, qui peuvent à leur tour éprouver des difficultés à articuler vie familiale et vie professionnelle. » (Eydoux, 2005 b, p. 1)

Anne Eydoux poursuit en indiquant que l'acceptation des horaires atypiques par les EDE est une condition indispensable au fonctionnement d'une telle structure. La question est particulièrement pertinente, pour les jeunes EDE, futures mères de famille ou jeunes mères de famille, qui sont nombreuses dans le canton de Vaud. En France, l'expérience a montré que dès qu'une EDE est enceinte, elle souhaite revenir à des horaires « standards » (Eydoux, 2005 b, p. 4). Il est important de prévoir des contreparties qui peuvent prendre la forme du choix des horaires, des perfectionnements offerts ou d'une compensation financière (Eydoux, 2005 a, p. 50).

Le travail de nuit ne peut pas être imposé à un employé (LTr, article 17, alinéa 6). Il faudra donc convaincre une EDE pour chaque nuit d'ouverture.

Compensation

Une nuit de travail correspond à 14H00 de travail réel, mais à 16H00 de travail rémunéré⁷¹, soit un 40% de temps de travail. Ainsi en travaillant 2 nuits par semaine, une EDE travaille à 80%, ce qui peut être intéressant pour concilier vie familiale et vie professionnelle.

Incidences pour les veilleuses

Trouver des veilleuses pour chaque nuit ne devrait pas être trop difficile. C'est une activité qui permet de concilier études et autonomie financière. Les internats qui ont des veilleuses exigent le cours Croix-Rouge comme préalable à l'engagement, ce qui me paraît être un bon critère de sélection.

Incidences pour les enfants

Pour les enfants, l'intérêt réside dans le fait de dormir dans un endroit connu et de ne pas multiplier les lieux ou les modes de garde. Selon C. Athanassiou et A. Juvet (2001, p. 143-144), « s'endormir, c'est perdre le contact avec le monde extérieur pour se plonger dans sa chambre intérieure. Le passage de l'un à l'autre suppose l'existence d'une sécurité de base où l'identité de l'enfant perdure. L'enfant doit être sûr qu'en fermant les yeux, il va s'endormir et non pas mourir. Certains enfants angoissés ont besoin de la présence rassurante de l'adulte. C'est pour cela également que les réveils nocturnes peuvent être terrifiants, car ils surprennent l'enfant isolé au milieu de sa nuit ».

⁷¹ Voir page 68

« Un bon sommeil favorise la production d'anticorps, aidant par là un enfant à se défendre contre les maladies virales et bactérienne » (Cesbron-Fourrier, 2005, p. 111). Cesbron-Fourrier conclut en disant que non seulement le sommeil d'un enfant favorise sa santé physique et psychique, mais également le bien-être de ses parents.

C'est essentiellement pour la question du sommeil que j'ai imaginé une solution idéale avec une EDE présente pendant toute la nuit.

Incidences pour le quartier

Pas d'incidence particulière en dehors de fournir une prestation d'accueil à horaires élargis.

Variante 2 : une éducatrice seule pour la nuit

Même fonctionnement que celui qui est présenté ci-dessus, mais une seule EDE est présente de 22H00 à 5H00. Cette solution présente l'avantage d'être financièrement moins coûteuse que la précédente, tout en gardant l'idée qu'il est important pour un enfant qui se réveille au milieu de la nuit d'avoir une figure connue.

Variante 3 : une veilleuse seule pour la nuit

Toujours le même fonctionnement, mais cette fois, c'est une veilleuse seule qui prend le relais de 22H00 à 5H00, partant du principe que les enfants dorment tous. Et ce pour trois raisons :

- Des motifs économiques. Une veilleuse « coûte moins cher » qu'une EDE, même si du coup, une EDE devra être « de piquet » chez elle, pour pouvoir intervenir sur demande de la veilleuse en cas d'urgence. D'ailleurs, cette solution est mise en place dans les internats qui accueillent des jeunes enfants. Selon la directrice de l'internat de la Pouponnière et l'Abri⁷² à Lausanne, il est tout à fait réaliste de prévoir une seule veilleuse pour 10 enfants, même si cela ne signifie pas forcément que la nuit sera de tout repos.
- Cela évite de demander une dérogation de la loi sur le travail, puisque ni les veilleuses, ni les EDE ne travaillent plus de 10H00.
- Cela rend probablement plus « acceptable » pour une EDE le fait de travailler à des horaires atypiques.

⁷² Mme Isenring rencontrée le 23.02.2012

Pour définir les aspects financiers de cette solution, je me suis basé sur la CCT du secteur parapublic sanitaire vaudois⁷³ (qui règle les conditions de travail dans les EMS) et la CCT Avop-Avtes⁷⁴ (qui règle les dispositions concernant les veilleurs dans les internats éducatifs).

Incidences sur le travail de direction

Mêmes incidences que celles citées ci-dessus. Cependant, les contraintes pour les EDE sont moins grandes (pas de nuit sur place), ce qui fait qu'il sera certainement plus facile de les convaincre.

Incidence pour les éducatrices

Les EDE travailleraient également la journée afin de permettre aux enfants de les connaître. Par contre, ce ne serait plus les mêmes qui travailleraient le soir et le matin suivant. Celles qui travailleraient le soir auraient également travaillé l'après-midi, et celles qui travailleraient dès 05H00, travailleraient toute la matinée dans la structure de jour.

Comme la veilleuse serait seule la nuit, une EDE devrait être de piquet chez elle, prête à intervenir en cas de difficulté majeure. Selon la directrice de l'internat de la Pouponnière et l'Abri à Lausanne, structure dans laquelle elle assure le piquet toute l'année, elle doit intervenir 2-3 fois par année, ce qui est très peu. Par contre, ces heures « de piquet » doivent être légalement rémunérées.

Incidences pour les enfants

Il est possible que les enfants ne voient pas les veilleuses avant de s'endormir. Cela peut présenter des difficultés si l'enfant se réveille au milieu de la nuit et qu'il est pris en charge par une veilleuse qu'il ne connaît pas. Pour y remédier, la veilleuse pourrait venir quelques fois en soirée pour faire la connaissance des enfants. Mais je ne pense pas que ce soit suffisant pour les enfants si un grand laps de temps s'écoule entre sa venue en soirée et un réveil nocturne. Du reste, cette problématique est soulevée par la directrice de l'internat de la Pouponnière et l'Abri sans qu'une solution satisfaisante ait pu être trouvée.

⁷³ Voir bibliographie

⁷⁴ Idem

6.8 Accueillantes en milieu familial dépendant d'une structure d'accueil de jour

Des accueillantes en milieu familial seraient engagées par la garderie Zig Zag Zoug pour couvrir les tranches horaires en dehors des horaires de l'institution. La première travaillerait de 5H00 à 9H00 et la deuxième de 18H00 à 9H00 le lendemain. Pour respecter la loi sur le travail, l'AMF travaillant le soir et la nuit ne peut pas travailler plus de trois nuits par semaine. Il faudrait donc deux accueillantes pour couvrir la semaine, soit trois AMF au total. Chacune pourrait accueillir au maximum trois enfants, en plus des siens. Cette formule permet d'adapter l'offre à la demande, dès qu'il y a quatre demandes et plus pour la même tranche horaire, une nouvelle accueillante pourrait être engagée.

Le fait d'avoir deux personnes différentes permet que les enfants qui passent la nuit ne soient pas réveillés par les enfants arrivant dès 5H00 du matin.

Variante 4 : des accueillantes payées en fonction des enfants accueillis

Les AMF sont engagées sur la base des normes contractuelles de l'AMIFA. Elles sont payées à l'heure en fonction du nombre d'enfants réellement présents.

Incidences sur le travail de direction

Cela représente au minimum trois personnes de plus qui composent le personnel de la garderie et une profession de plus au sein de l'IPE. A priori, la difficulté résidera dans le fait de trouver des AMF qui sont prêtes à s'engager à des horaires aussi atypiques et ce d'autant plus qu'il ne sera pas possible de leur garantir un revenu minimum.

La deuxième difficulté sera de coordonner cet accueil mixte en termes de contrats proposés aux familles tout en garantissant un taux d'occupation optimal.

Pour terminer, il sera plus difficile d'assurer une qualité de prise en charge, par le fait de ne pas maîtriser ce qui se passe au domicile de l'AMF. Toutes les familles n'étant pas « bientraitantes », des dérives sont possibles et difficiles à mettre en évidence. La procédure de recherche de candidates ainsi que l'encadrement des AMF seront capitaux pour limiter au maximum ces risques.

Incidences pour les éducatrices

Pour les EDE, les effets seront minimes. Elles verront des AMF amener ou venir chercher des enfants, comme c'est déjà le cas actuellement. Plusieurs enfants de la garderie Zig Zag Zoug

ont un accueil mixte AMF - IPE, même si l'AMIFA ne propose plus cette prestation. Il s'agit donc soit d'AMF non affiliées au réseau « officiel », soit des AMF qui prennent des libertés par rapport au cadre imposé par l'AMIFA (libertés qui se font au service des familles).

Incidences pour les accueillantes en milieu familial

Pour les AMF, ce sera l'occasion d'exercer une activité parfois secondaire (au vu des horaires, il est possible de compléter son emploi par une autre activité) et d'assurer un revenu accessoire. Mais cela implique d'accepter des horaires contraignants qui peuvent avoir des conséquences sur sa propre vie de famille (accueillir des enfants le soir, la nuit et tôt le matin peut se faire « au détriment » de ses propres enfants).

Cependant, le fait de faire partie du personnel de la garderie peut leur permettre d'exercer la fonction d'éducatrice remplaçante auxiliaire si elles le souhaitent. Cela aurait l'avantage de garantir un complément de salaire aux AMF ; pour l'IPE de bénéficier de remplaçantes supplémentaires habitant à proximité de l'institution ; pour les enfants accueillis chez l'AMF, de mieux connaître leur AMF, la côtoyant également à la garderie. Pour terminer, si l'AMF est également auxiliaire, cela facilitera l'accompagnement de la direction dans les garanties de qualité du travail de l'AMF à domicile.

Profil de l'accueillante en milieu familial

La gestion de la nuit et l'articulation de la vie de famille le soir et la nuit pouvant être plus compliquées qu'un accueil de jour « traditionnel », les AMF engagées devraient avoir un nombre minimum d'années d'expérience comme AMF « traditionnelle » en plus de leur formation. J'ai imaginé trois ans.

Incidences pour les enfants et les parents

Il s'agit par définition d'un mode de garde plus familial pour des horaires inhabituels. L'AMF, n'accueillant que trois enfants, sera plus disponible lors chaque enfant pour des moments importants, comme le coucher et le lever. Pour les parents utilisateurs, c'est vraisemblablement plus acceptable en termes d'images véhiculées par la société de laisser son enfant dormir chez une AMF que dans une IPE. Cependant, l'AMF a également sa vie de famille et il ne sera peut-être moins évident le soir pour elle d'être disponible, prise dans son quotidien de femme et de mère (il y aura peut-être des leçons à faire avec ses enfants, le repas à préparer, ...).

La crédibilité de l'image de l'IPE permettra peut-être également de dépasser les craintes souvent entendues de la part des parents quant au manque de confiance envers la solution des AMF. En effet, en tant que directeur, j'entends régulièrement des parents me dire qu'ils préfèrent une solution de garde en collectivité plutôt que chez une AMF, parce qu'il est plus difficile de savoir ce qu'il se passe chez celle-ci et qu'ils ont l'impression que des abus (négligence essentiellement) y sont plus facilement dissimulables que dans une IPE.

Pour les parents, l'intérêt majeur (en dehors du fait de proposer une solution de garde à horaire atypique) réside dans l'interlocuteur unique (l'IPE) qu'ils ont en ce qui concerne la garde de leur enfant. Cela implique un seul contrat, une seule facture, ...

Incidences pour le quartier

Les intérêts pour le quartier sont triples à mes yeux. D'une part, cela augmente l'offre d'accueil pour les familles résidentes en offrant une possibilité d'accueil à horaires atypiques. D'autre part, cela permet de proposer une activité professionnelle à des femmes du quartier. Dans un quartier où, en 2002, le revenu net moyen est de 11'000.- inférieur à la moyenne lausannoise et où le pourcentage de contribuable ayant un revenu net de 0.- est de 12.6% (moyenne lausannoise : 9.5%)⁷⁵, cette possibilité d'activité professionnelle, même à temps partiel pourrait être bienvenue. Pour terminer, cette solution mettrait en lien des habitants du quartier, favorisant ainsi l'insertion dans leur cité et la cohésion sociale, tant des familles utilisatrices que des AMF.

Variante 5 : des accueillantes salariées au mois par l'institution de la petite enfance

Les AMF ont un contrat fixe avec l'IPE. Elles sont salariées au mois, quelque soit le nombre d'enfants réellement présents. Cela leur garantit un revenu fixe permettant de proposer une activité fixe et par là plus attractive que la variante 4.

⁷⁵ Source Internet : atlas statistique de Lausanne et agglomération, 2012

6.9 Coût de ces deux solutions

Pour déterminer le coût de chacune des variantes, je me suis basé sur les normes financières du Réseau-L qui ont servi à l'élaboration des budgets 2013 de l'ensemble des IPE.

Tableau 26 : Coût des différentes variantes proposées

IPE de nuit								IPE jusqu'à samedi 19H00	
Base de calcul		Variante 1 1 EDE et 1 veilleuse (entre 22H00 et 5H00)		Variante 2 1 EDE seule (entre 22H00 et 5H00)		Variante 3 1 veilleuse seule (entre 22H00 et 5H00)		A ajouter à la variante 1, 2 ou 3	
Classe	Salaires mensuel brut	Salaires annuel		Salaires annuel		Salaires annuel		Salaires annuel	
Direction	11+5 soit fr. 6'795.00	0.1 EPT fr. 8'840.00	0.1 EPT fr. 8'840.00	0.1 EPT fr. 8'840.00	0.1 EPT fr. 8'840.00	0.1 EPT fr. 8'840.00	0.1 EPT fr. 8'840.00		
Admin	21+5 soit fr. 5'072.00	0.05 EPT fr. 3'300.00	0.05 EPT fr. 3'300.00	0.05 EPT fr. 3'300.00	0.05 EPT fr. 3'300.00	0.05 EPT fr. 3'300.00	0.05 EPT fr. 3'300.00		
Cuisin	21+5 soit fr. 5'072.00	0.125 EPT fr. 8'250.00	0.125 EPT fr. 8'250.00	0.125 EPT fr. 8'250.00	0.125 EPT fr. 8'250.00	0.125 EPT fr. 8'250.00	0.125 EPT fr. 8'250.00		
Personnel de maison	27+5 soit fr. 4'821.00	0.125 EPT fr. 7'840.00	0.125 EPT fr. 7'840.00	0.125 EPT fr. 7'840.00	0.125 EPT fr. 7'840.00	0.125 EPT fr. 7'840.00	0.125 EPT fr. 7'840.00	0.1 EPT fr. 6'270.00	
EDE	17+5 soit fr. 5'517.00	2.25 EPT fr. 161'380.00	2.25 EPT fr. 161'380.00	2.25 EPT fr. 161'380.00	2.25 EPT fr. 161'380.00	2.25 EPT fr. 161'380.00	2.25 EPT fr. 161'380.00	0.3 EPT fr. 21'520.00	
Aux	23+5 soit fr. 4'925.00	1.07 EPT fr. 68'510.00	1.07 EPT fr. 68'510.00	1.07 EPT fr. 68'510.00	1.07 EPT fr. 68'510.00	1.07 EPT fr. 68'510.00	1.07 EPT fr. 68'510.00	0.3 EPT fr. 19'210.00	
Veilleurs	27M soit fr. 4'353.00	1.125 EPT fr. 63'670.00	0 EPT fr. -	1.125 EPT fr. 63'670.00	0 EPT fr. -	1.125 EPT fr. 63'670.00	0 EPT fr. -		
Remplacement	17+5 soit fr. 5'517.00	0.03 EPT fr. 2'160.00	0.03 EPT fr. 2'160.00	0.03 EPT fr. 2'160.00	0.03 EPT fr. 2'160.00	0.03 EPT fr. 2'160.00	0.03 EPT fr. 2'160.00	0.006 EPT fr. 440.00	
Indemnité nuits	5.- de l'heure entre 20H00 et 6H00	fr. 23'480.00	fr. 23'480.00	fr. 14'800.00	fr. 14'800.00	fr. 15'460.00	fr. 15'460.00		
Piquet EDE	3.- de l'heure de 22H00 à 5H00	fr. -	fr. -	fr. 4'800.00	fr. -	fr. 4'800.00	fr. -		
Charges patronales	16% de la masse salariale	fr. 55'590.00	fr. 55'590.00	fr. 44'800.00	fr. 44'800.00	fr. 41'540.00	fr. 41'540.00	fr. 7'600.00	
Loyer	12 x 2'000.-	fr. 24'000.00	fr. 24'000.00	fr. 24'000.00	fr. 24'000.00	fr. 24'000.00	fr. 24'000.00		
Charges immo	12 x 500.-	fr. 6'000.00	fr. 6'000.00	fr. 6'000.00	fr. 6'000.00	fr. 6'000.00	fr. 6'000.00		
Repas	550.- par place (souper + petit déj)	fr. 5'500.00	fr. 5'500.00	fr. 5'500.00	fr. 5'500.00	fr. 5'500.00	fr. 5'500.00	fr. 2'000.00	
Fournitures	200.- par place	fr. 2'000.00	fr. 2'000.00	fr. 2'000.00	fr. 2'000.00	fr. 2'000.00	fr. 2'000.00		
Mobilier, y compris réparation...	200.- par place	fr. 2'000.00	fr. 2'000.00	fr. 2'000.00	fr. 2'000.00	fr. 2'000.00	fr. 2'000.00		
Communication	100.- par place	fr. 1'000.00	fr. 1'000.00	fr. 1'000.00	fr. 1'000.00	fr. 1'000.00	fr. 1'000.00		
Formation	60.- par place	fr. 600.00	fr. 600.00	fr. 600.00	fr. 600.00	fr. 600.00	fr. 600.00		
Total des charges		fr. 444'120.00	fr. 365'870.00	fr. 342'220.00	fr. 342'220.00	fr. 570'400.00	fr. 570'400.00		
Prix de la place		fr. 44'412.00	fr. 36'587.00	fr. 34'222.00	fr. 34'222.00	fr. 57'040.00	fr. 57'040.00		

Commentaires :

- de 20H00 à 06H00, l'heure de travail est majorée de 20%
- de 20H00 à 06H00, une indemnité de 5.- par heure est versée
- service de piquet : quand une personne est seule dans l'IPE, une EDE est de piquet chez elle. Indemnité : 3.- par heure
- pour déterminer les trois points ci-dessus, je me suis basé à la fois sur la CCT Avop-Avres et sur la CCT du secteur sanitaire parapublic vaudois qui proposent les mêmes compensations pour le travail de nuit
- Repas : estimation sur la base d'une pondération du prix de la nourriture par place pour l'accueil de jour des structures du Réseau-L.
- Les autres charges correspondent aux standards des budgets des IPE du Réseau-L.

Calcul du pourcentage des EDE et veilleuses

- 1ère EDE : 18H00-8H00 = 14H00 / majoration entre 20H00 et 6H00 = 2H00 / total 16H00 par jour, soit 80H00 par semaine / 12.5% de THPE (temps hors présence enfants) => 90H00 par semaine, soit 2.25 EPT
- 1 auxiliaire : 18H00-22H00 + 5H00-8H00 = 7H00 / majoration entre 20H00 et 6H00 = 0.6 / total 7.6 heures, soit 38H00 par semaine / 12.5% de THPE => 42.75 heures par semaine, soit 1.07 EPT
- Veilleuse de 21H45 à 05H15 = 7.5H00 / majoration entre 20H00 et 6H00 = 2H00 / total 9H00 par jour, soit 45H00 par semaine, soit 1.125 EPT

Ouverture le samedi

- 0.6 EPT éducatif (on prévoit 3 EPT pour un groupe de 10 enfants, par semaine, soit 0.6 EPT par jour)
- 0.006 EPT de remplacement correspondant à 1/5e du 0.03 EPT des variantes 1° à 3°

AMF liées à une IPE de jour					
Base de calcul		Variante 4 AMF "traditionnelles"		Variante 5 AMF "salarisées au mois"	
		Salaires annuel		Classe	Salaires annuel
Direction	idem IPE de nuit	fr. 8'840.00	fr. 8'840.00		fr. 8'840.00
Admin	idem IPE de nuit	fr. 3'300.00	fr. 3'300.00		fr. 3'300.00
1 AMF le matin	De 05H00-09H00 pour 3 enfants Salaires : 05H00-06H00 : 6.- de l'heure ensuite 5.50 de l'heure	fr. 15'500.00	fr. 15'500.00	23+5 soit fr. 4'925.00	0.5 EPT fr. 32'020.00
1 AMF soir et nuit	18H00-09H00, pour 3 enfants Salaires : 18H00-20H00 : 5.50 de l'heure 20H00-22H00 : 6.- de l'heure 22H00-06H00 : 15.- au total dès 06H00 : 5.50 de l'heure	fr. 37'500.00	fr. 37'500.00	23+5 soit fr. 4'925.00	1.0 EPT fr. 64'030.00
Charges pat.	16% de la masse salariale	fr. 10'500.00	fr. 10'500.00		fr. 17'400.00
Indemnités entretiens	200.- par mois et par place à 100% Soit 3 x 200.- et 3 x 100.- par mois	fr. 11'000.00	fr. 11'000.00		fr. 11'000.00
Communication		fr. 500.00	fr. 500.00		fr. 500.00
Formation	60.- par place	fr. 300.00	fr. 300.00		fr. 300.00
Total des charges		fr. 87'440.00	fr. 87'440.00		fr. 137'390.00
Prix de la place	(3 places à 100% et 3 places à 50%)	fr. 19'431.11	fr. 19'431.11		fr. 30'531.11

Commentaires :

- Variante 5 : les AMF sont engagées avec un salaire d'auxiliaire. Leur revenu est fixe quel que soit le nombre d'enfants accueillis. Pour tenir compte du fait que le nombre d'enfants accueillis peut varier, qu'elles sont à la maison et s'occupent également de leurs propres enfants, de leur ménage, ... le nombre d'heures salariées ne correspond pas au total des heures effectuées.

J'ai estimé à un 50% l'accueil du matin et à un 100% l'accueil de nuit, y compris leur THPE.

En moyenne lausannoise, une place « classique » en IPE coûte annuellement Fr. 31'550.-⁷⁶ Par conséquent, les variantes « nuit », à l'exception de la 4^{ème} variante sont toutes plus onéreuses que le prix d'un accueil de jour. Ce n'est pas surprenant, puisque les variantes « nuit » nécessitent un encadrement supérieur (deux adultes pour 10 enfants). Ce surcoût peut expliquer pourquoi, à l'heure actuelle, ces solutions ne sont pas encore développées en Suisse.

⁷⁶ Source : contrat des enfants inscrits dans une IPE du Réseau-L

7. Conclusion

Les évolutions récentes présentées dans le chapitre 2 montrent que de plus en plus de salariés travaillent avec des horaires atypiques. Ce genre d'emploi est majoritairement occupé par des adultes vivant en situation précaire (bas salaires, mères seules, familles en situation irrégulière, ...). Il serait donc important de pouvoir accueillir les enfants de ces familles dans des IPE, puisque cela pourrait permettre de diminuer les inégalités sociales (Schlanser, 2011). La prise en charge d'enfants, dont les parents travaillent à des horaires atypiques, est plus ou moins développée selon les pays. En France, elle est victime de son succès. Cependant, à Lausanne, seule l'AMIFA y répond en partie. Néanmoins, il y a pour l'instant peu de demandes adressées aux instances officielles. La majorité des parents semblent donc se débrouiller.

En interrogeant directement les parents, on s'aperçoit qu'ils sont quand même nombreux à travailler en dehors des horaires standards de bureau. Pour la majorité d'entre eux, une prolongation des horaires des IPE jusqu'à 19H00-19H30 (au lieu de 18H30) serait suffisante pour leur permettre de mieux concilier leur vie familiale et professionnelle. Il s'agit sans doute d'une conséquence du fait que plus les parents ont un niveau de formation élevé, plus ils auront recours à une IPE⁷⁷ et que dans le même temps, plus ils ont un niveau de formation élevé, moins ils sont concernés par des horaires atypiques⁷⁸, exception faite des longues journées de travail. En retardant uniquement l'heure de fermeture des IPE, on risque de satisfaire prioritairement les classes « aisées », augmentant ainsi les inégalités sociales.

Selon les résultats du questionnaire, concernant les autres demandes pour une prise en charge à horaires atypiques, la famille et les voisins sont fortement sollicités. Pour 45% des parents, cela reste la meilleure solution, alors que pour 31%, les horaires des IPE doivent être étendus. A l'heure actuelle, les familles sont bien dans des solutions « bricolées ». Il est par contre difficile de déterminer si ce « bricolage » est une conséquence du manque de solutions institutionnelles, ou si au contraire, c'est une conséquence de la vision actuelle de la société pour qui un enfant doit être auprès de ses parents le soir, la nuit et le week-end, ce qui ferait que ces parents n'osent pas exprimer leurs besoins.

⁷⁷ Voir page 18

⁷⁸ Voir page 15 et 22

Et pourtant des solutions sont possibles. Elles peuvent être mises en place par les directions des IPE elles-mêmes (extension des horaires d'ouverture, relais avec des AMF). Cependant, ces solutions ayant une incidence financière importante, un aval de la direction du réseau d'accueil de jour de Lausanne est indispensable.

Ce travail n'est en soit pas suffisant pour que les autorités politiques puissent concrètement définir des solutions. C'est pourquoi, j'ai imaginé plusieurs pistes d'action, pour prolonger la réflexion.

Les différentes pistes d'action pour aller plus loin

Il serait intéressant de pouvoir faire une enquête, du type de celle présentée dans ce travail, auprès d'un échantillon représentatif des familles lausannoises. Pour ce faire, le Scris pourrait procéder à une étude exhaustive permettant de mesurer précisément l'importance et l'urgence des besoins des parents.

Ce travail montre que les parents demandent de retarder de 30 à 60 minutes l'heure de fermeture des IPE à Lausanne. Une généralisation des fermetures à 19H00 ou à 19H30 pourrait permettre de rendre plus confortable l'articulation de leur vie professionnelle et familiale. Les IPE devraient donc être ouvertes 12H30 par jour (sachant qu'aujourd'hui, presque la moitié des IPE ne sont même pas ouvertes 12 heures par jour).

Une collaboration établie entre les différentes institutions et les accueillantes en milieu familial (via l'AMIFA) pourrait permettre aux AMF de s'occuper des enfants accueillis en IPE en dehors des horaires de ces dernières, proposant ainsi rapidement une solution pour les familles lausannoises. Pour ce faire, il faudrait co-construire cette solution avec l'AMIFA, afin que les AMF n'aient pas l'impression d'être un « pis-aller » des structures d'accueil. Dans un deuxième temps, l'engagement d'AMF par quelques IPE dans différents quartiers (chapitre 6.8) permettrait de vérifier l'adéquation de cette solution et de l'adapter en fonction des expériences vécues.

Pour répondre aux parents ayant des horaires irréguliers en journée ou ayant des fortes variations d'horaires, une structure d'accueil « à la carte » serait utile. Cette dernière permettrait d'accueillir les enfants selon les horaires réels des parents. La gestion des places à disposition représenterait cependant un grand défi pour la direction afin de garantir que les taux d'encadrement soient quotidiennement respectés.

Pour terminer, la mise sur pied d'une structure pilote à Lausanne ouverte 24 heures sur 24 (voir chapitre 6.7) permettrait également de vérifier l'adéquation et la pertinence de ce travail. Il faudrait néanmoins trouver un endroit centré, facilement accessible en transports publics entre 5H00 et 22H00 (proche de la gare de Lausanne, ou le long de la ligne du métro M2 par exemple).

Bibliographie

Athanassiou, C. & Jouvét, A. (2001). *L'enfant et la crèche*. Lyon : Césura.

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes & Service cantonal de recherche et d'information statistiques (Ed.) (2011) : les chiffres de l'égalité. Lausanne : BEFH&SCRIS

Cesbron-Fourrier, Y. (2005). Le sommeil de bébé en crèche vu par un médecin. *Spirale*, 34, 107-113.

Département Fédéral de l'Intérieur (Ed.). (2004). *Rapport sur les familles 2004*. Berne : DFI.

Dusart, A.-F. (2007). *Accueil atypique en Communauté française : à la recherche de conditions optimales d'accueil, vers une politique d'accès pour tous*. Bruxelles : Centre d'expertise et de ressources pour l'enfance.

Eydoux, A. (2005 a, juin). Les métiers de la petite enfance à l'épreuve des horaires atypiques : les leçons des structures expérimentales. *Recherche et Prévisions*, 80, 41-54.

Eydoux, A. (2005 b, juillet). *Jeunes enfants : les expériences innovantes d'accueil à horaires atypiques*. L'e-essentiel, 39.

Fagnani, J. (2001). La politique d'accueil de la petite enfance en France : ombres et lumières. *Travail, genre et sociétés*, 6, 105-119.

INRS (Ed.). (2004). Horaires atypiques de travail. *Point des connaissances*.

Lesnard, L. (2009). *La famille désarticulée : les nouvelles contraintes de l'emploi du temps*. Paris : Presses universitaires de France.

Marti, M. & Walker, P. (2010, octobre). L'évolution des emplois atypiques et précaires en Suisse. *La Vie économique*, 55-58

Messant-Laurent, F. Buhmann, B. & Marti, L. (1993). *Travailler de nuit et le week-end ? : enjeux et prises de position autour du projet de révision de la loi sur le travail*. Zürich : Seismo

Meyer, G. Spack, A. Perrenoud, D. & Dumont, P. (2009). *Familles singulières, accueil collectif : la réception de la diversité des situations familiales par les crèches-garderies*. Lausanne : EESP.

Ministère de l'emploi de la Solidarité sociale et de la Famille (Ed.). (2003). *Le travail atypique des parents et la garde des enfants : description du phénomène et recension des expériences de garde à horaires non usuels*. Québec : MESS.

Office Fédéral de la Statistique (Ed.). (2008). *Les familles en Suisse. Rapport statistique 2008*. Neuchâtel : OFS.

Office Fédéral de la Statistique (Ed.). (2011). *Rapport social statistique suisse 2011*. Neuchâtel : OFS.

Pailhé, A. Solaz, A. (2010). Concilier, organiser, renoncer : quel genre d'arrangements ? *Travail, genre et société*, 24, 29-46.

Ramaciotti, Dubey & Lampert. (2005). *Travail de nuit sans alternance : trajectoires professionnelles et santé*. Etude réalisée sur mandat du Seco. Université de Neuchâtel & ERORama Genève

Schlanser, R. (2011). *Qui utilise les crèches en Suisse ? Logiques sociales du recours aux structures d'accueil collectif pour la petite enfance*. Chavannes-Lausanne : cahier de l'IDHEAP 264/2011

Service cantonal de recherche et d'information statistiques (Ed.). (2011, octobre). Les formes d'emploi atypiques dans la population active vaudoise. *Numerus Courrier statistique, hors-série*. Lausanne : SCRIS

Silvera, R. (2010). Temps professionnels et familiaux en Europe : de nouvelles configurations. *Travail, genre et sociétés*, 24, 63-88.

Stamm, M. (2011). *Label de qualité pour les structures d'accueil de l'enfance : concept*. Fribourg : ZeFF

USS (Ed.). (2010). Congrès de l'USS du 5-6 novembre 2010 : *Concilier l'horaire de travail avec la famille, les loisirs et la santé*. Berne : USS

Ville de Lausanne (Ed.). (2011). *Rapport de gestion 2011*. Lausanne

Wagner, A. & Tarkier, J. (1997). *Nos enfants sont-ils heureux à la crèche ?* Paris : Albin Michel.

Textes légaux (consultés le 11.03.2012)

CCT du secteur sanitaire parapublic vaudois. Récupéré de www.cctsan-vaud.ch le 11.03.2012

CCT Avop-avtes. Récupérée de www.avop.ch/educateurs-sociaux.html le 11.03.2012

Loi fédérale du 13 mars 1964 sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (Loi sur le travail, LTr) ; RS 822.11. Récupérée de http://www.admin.ch/ch/f/rs/c822_11.html, le 02.02.2012.

Références liées à Internet (toutes vérifiées le 18.06.2012)

Aéroports de Paris, 2009

<http://www.aeroportsdeparis.fr/ADP/Resources/fcc9f766-1cb9-441c-8ac2-da3459d62432-creche09.pdf>

Atlas statistique de Lausanne et agglomération, 2012

http://www.cartostatls.vd.ch/carto.php?&lang=fr&typind=C&nivgeos=com&curIdDom=6&curCodeDom=social&curCodeTheme=social_aide&curCodeInd=tx_aide&curserie=2010

BIP, 2011

<http://www.lausanne.ch/view.asp?docId=20114&domId=63388&language=F>

Bluewin, 2011

http://www.bluewin.ch/fr/index.php/1929,479440/Vaud__le_travail_de_nuit,_temporaire_ou_sur_appel_plus_fr%C3%A9quent/fr/news/regio/

CHUV, 2010

www.chuv.ch/chuv-documents-ra-2010.pdf

INSEE, 2008

http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=asfravail#t1

OFS, 2011

a : http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/03/02/blank/key/erwerbstaetige0/arbeit_auf_abruf.html

b : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/03/02/blank/data/03.html>

OFS, 2010

http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/regionen/thematische_karten/gleichstellungsatlas/vereinbarkeit_von_familie_und_erwerbsarbeit.html

OFS, 2008

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/07/blank/dos2/02/10.Document.136245.xls>

Scris, 2012

<http://www.scris-lausanne.vd.ch/Default.aspx?DomId=1828>

Scris, 2011

a : <http://www.scris-lausanne.vd.ch/Default.aspx?DomID=1600>

b : <http://www.scris-lausanne.vd.ch/Default.aspx?DomID=2022>

Scris, 2010

www.scris.vd.ch/Default.aspx?DomID=2127

Scris, 2009

<http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/developpement-durable/indicateurs/indicateurs-pour-le-canton-de-vaud/12-travail/125-indicateur/>

Strasbourg, 2011

http://www.strasbourg.eu/jeunesse/horaires%20atypiques_site_web.pdf?FileID=documentsprincipaux%2fhoraires%2520atypiques_site_web.pdf

Uniopss, 2011

a : <http://www.accueil-petite-enfance.fr/innovation/fiche/7/p. :1/sort:name/direction:desc>

b : [http://www.accueil-petite-enfance.fr/innovation/fiche/24?theme\[0\]=3&reseau=&q=&financement=](http://www.accueil-petite-enfance.fr/innovation/fiche/24?theme[0]=3&reseau=&q=&financement=)

c : [http://www.accueil-petite-enfance.fr/innovation/fiche/8?theme\[0\]=3&reseau=&q=&financement=](http://www.accueil-petite-enfance.fr/innovation/fiche/8?theme[0]=3&reseau=&q=&financement=)

d : [http://www.accueil-petite-enfance.fr/innovation/fiche/11?theme\[0\]=3&reseau=&q=&financement=](http://www.accueil-petite-enfance.fr/innovation/fiche/11?theme[0]=3&reseau=&q=&financement=)

e : <http://www.accueil-petite-enfance.fr/innovation/horaires-atypiques/mamhique-modes-d-accueil-mutualises-en-horaires-atypiques/3/33>

Annexe 1. : Glossaire	
-----------------------	--

AMF	Accueillante en milieu familial (maman de jour)
APEMS	Accueil pour enfants en milieu scolaire
BIP	Bureau d'information aux parents
CDD	Contrat de durée déterminée
CDI	Contrat de durée indéterminée
CVE	Centre de Vie Infantile
EMS	Etablissement médico-social
IPE	Institution de la petite enfance
L'AMIFA	Réseau d'accueillantes en milieu familiale pour la ville de Lausanne
M2	Métro lausannois qui relie Ouchy à Epalinges
OFS	Office fédéral de la statistique
Réseau-L	Réseau d'accueil de jour de Lausanne
RI	Revenu d'insertion
SAJE	Service d'accueil de jour de l'enfance à Lausanne
SCRIS	Service cantonal de recherche et d'information statistiques
SPJ	Service de protection de la jeunesse du canton de Vaud
TOR	Temps d'ouverture restreint : IPE de type jardin d'enfants ou halte-jeux
UE	Union européenne

Annexe 2. : Récapitulatif des différents graphiques et tableaux

1° La comparaison des statistiques de l'emploi atypique en Suisse et en France	p.	20
2° Le pourcentage de travail des hommes et des femmes ayant un emploi	p.	21
3° La typologie des familles	p.	21
4° Le résumé des réponses obtenues	p.	36
5° La nationalité et le pourcentage de fréquentation de l'institution	p.	37
6° Le pourcentage de travail des parents	p.	38
7° Le choix des horaires et les horaires irréguliers	p.	39
8° Les couples et le choix des horaires	p.	40
9° La distance du lieu de travail des parents « seuls »	p.	40
10° La distance du lieu de travail des couples	p.	41
11° Les horaires réguliers ou non des parents « seuls »	p.	41
12° Les horaires réguliers ou non des couples	p.	42
13° Les horaires réguliers ou irréguliers des femmes	p.	42
14° Le travail atypique selon le sexe et les horaires réguliers ou non	p.	43
15° La comparaison avec l'OFS des pourcentages de travail atypique	p.	44
16° Le pourcentage de situations atypiques	p.	44
17° Les parents travaillent parfois...	p.	45
18° Les situations trop atypiques pour mentionner les horaires de travail	p.	46
19° Le travail en dehors des horaires de l'institution	p.	47
20° L'incompatibilité des horaires de garde avant et/ou après le travail, tenant compte du temps de trajet	p.	47
21° Les solutions de garde en dehors des horaires de l'institution	p.	48
22° Les meilleures solutions selon les parents	p.	49
23° L'augmentation des horaires de l'institution	p.	50
24° Le commentaire final	p.	51
25° Analyse SWOT des modèles présentés	p.	58
26° Coût des différentes variantes proposées	p.	68

Annexe 3. : Questionnaire distribué aux parents des deux institutions de la petite enfance

L a u s a n n e

Zig Zag Zoug



Le CVE de La Chenille et la garderie Zig Zag Zoug participent à une enquête soutenue par la ville de Lausanne dans le but de mieux connaître le mode de vie des familles. Pour se faire, un questionnaire a été élaboré et porte essentiellement sur les horaires de travail.

Nous vous serions donc extrêmement reconnaissants si vous pouviez prendre le temps (max 10 minutes) pour le remplir. Toutes les réponses seront traitées de manière anonyme et détruites après en avoir fait la synthèse.

Pour toute question, vous pouvez appeler la garderie Zig Zag Zoug au 021 721 03 60 et demander Jean-Philippe Robatti

Merci de remplir un questionnaire par adulte composant votre ménage.

Situation professionnelle

- 1° Quel est actuellement votre profession ? _____
- 2° A quel pourcentage travaillez-vous ? _____
- 3° Avez-vous actuellement plusieurs emplois ? Si oui, combien _____

Horaire de travail

- 4° Avez-vous un **horaire de travail professionnel régulier**, d'une semaine à l'autre?

 Oui

 Non

- 5° Dans le cas où vous avez un **horaire régulier** chaque semaine, quel est-il ?

Lundi _____

Mardi _____

Mercredi _____

Jeudi _____

Vendredi _____

Samedi _____

Dimanche _____

- 6° Dans le cas où vous avez un **horaire irrégulier** d'une semaine à l'autre, quel est votre horaire cette semaine (1^{ère} colonne) et la semaine prochaine (2^{ème} colonne) ?

Lundi	_____	_____
Mardi	_____	_____
Mercredi	_____	_____
Jeudi	_____	_____
Vendredi	_____	_____
Samedi	_____	_____
Dimanche	_____	_____

Tournez svp

7° Etes-vous dans une autre situation qui ne vous permet pas de remplir un de ces deux tableaux ?

Oui

Non

Si oui, laquelle ? _____

8° Vous arrive-t-il **parfois** de travailler :

Le soir Oui Non

La nuit Oui Non

Le samedi Oui Non

Le dimanche Oui Non

9° Travaillez-vous sur appel ? Oui Non

10° Pouvez-vous choisir votre horaire de travail ? Oui Non

11° Combien de temps (en minutes) mettez-vous pour vous rendre de la garderie jusqu'à votre lieu de travail (aller simple) ?

Autre solution de garde

12° Dans le cas où vous travaillez **en dehors des horaires d'ouverture de la garderie**, quelle(s) solution(s) de garde avez-vous ? Merci de mettre une croix dans les cases correspondantes.

	Avant l'ouverture de la garderie		Après la fermeture de la garderie		Le week-end		Jamais
	Parfois	Souvent	Parfois	Souvent	Parfois	Souvent	
Parenté							
Voisins, amis							
Accueil familial (maman de jour, nounou, etc)							
Accueil chez soi (jeune fille, au pair, etc)							
Autre garderie							
Autre (à préciser)							

13° **Toujours dans le cas où vous travaillez en dehors des heures d'ouverture de votre garderie**, quelle serait la meilleure solution pour vous et votre enfant ?

14° Avez-vous un commentaire que vous souhaitez partager ?

15° Dans le cas où nous souhaiterions vous contacter pour vous demander des précisions sur une de vos réponses, êtes-vous d'accord de nous laisser votre nom ?

Merci infiniment pour le temps que vous avez consacré à remplir ce questionnaire.

Merci de le ramener aux éducateurs ou à la direction avant le vendredi 23 mars 2012.

Annexe 4. : Code Book pour traiter le questionnaire

Code Book

Avril 2012

1° : N°

- 1 : Famille n°1
- 2 : Famille n°2

2° : Institution

- ZZZ : Zig Zag Zoug
- CHE : CVE La Chenille

3° : Fréquentation de l'enfant

- 0-24%
- 25-50%
- 51-75%
- 76-99%
- 100%

4° : Revenu brut

- 0-3'000.-
- 3'001-5'000.-
- 5'001-8'000.-
- 8'000-12'000.-
- Plus de 12'000.-

5° : Etat civil des parents

- Père ou mère seul
- Parents ou partenaires ensemble

6° : Catégorie professionnelle du « chef de famille »

- Indépendants
- Dirigeants, prof. libérales
- Prof. intellectuelles et encadrement
- Prof. intermédiaires
- Ouvriers qualifiés manuels
- Employés qualifiés non-manuels
- Prof. non qualifiées
- Personnes en formation
- Chômeurs

7° : Nationalité

- Suisse
- France
- Italie
- Espagne
- Portugal
- Allemagne
- Reste UE
- Ex-Yougoslavie
- Afrique (subsaharienne)
- Amérique du Nord
- Amérique du Sud
- Asie

8° : Pourcentage de travail de la mère**9° : Pourcentage de travail du père**

- 0-49%
- 50-89%
- 90-100%
- PR (pas de réponse)

10° : Nb d'emplois de la mère**11° : Nb d'emplois du père**

- 1
- 2
- 3 et +
- PR

12° : Horaire régulier de la mère

13° : Horaire régulier du père

Oui

Non

PR

14° : Horaire de travail de la mère: commence tôt

15° : Horaire de travail de la mère: finit entre 18H30 et 20H00

16° : Horaire de travail de la mère: finit entre 20H00 et 23H00

17° : Horaire de travail de la mère: travaille entre 23H00 et 06H00

18° : Horaire de travail de la mère: travaille le samedi

19° : Horaire de travail de la mère: travaille le dimanche

20° : Horaire de travail du père: commence tôt

21° : Horaire de travail du père : finit entre 18H30 et 20H00

22° : Horaire de travail du père : finit entre 20H00 et 23H00

23° : Horaire de travail du père : travaille entre 23H00 et 06H00

24° : Horaire de travail du père : travaille le samedi

25° : Horaire de travail du père : travaille le dimanche

0 = jamais

1 = 1x par semaine

2 = 2x par semaine

...

PR

26° : Situation atypique de la mère

27° : Situation atypique du père

Horaires trop irréguliers

Travail à la demande (dépend de ses clients, travail sur appel)

Formation (est en stage : formation en parallèle à son job)

Congé maladie longue durée

Horaires spéciaux (pendant les vacances scolaires ; service de piquet)

Déplacement professionnel à l'étranger

Nombreuses heures supplémentaires

Non

PR

28° : Travail soir de la mère

29° : Travail nuit de la mère

30° : Travail samedi de la mère

31° : Travail dimanche de la mère

32° : Travail sur appel de la mère

33° : Choix des horaires de travail de la mère

34° : Travail soir du père

35° : Travail nuit du père

36° : Travail samedi du père

37° : Travail dimanche du père

38° : Travail sur appel du père

39° : Choix des horaires de travail du père

Parfois

Souvent

Jamais (ou pas de réponse)

40° Distance du travail de la mère

41° Distance du travail du père

0-30 min

31-60 min

61-... min

PR

42° Incompatibilité horaires avant (en tenant compte du trajet)

43° Incompatibilité horaires après (en tenant compte du trajet)

Oui

Non

PR

44° : Avant – famille
45° : Avant – voisin, ami
46° : Avant – AMF
47° : Avant – à domicile
48° : Avant – autre IPE
49° : Après – famille
50° : Après – voisin, ami
51° : Après – AMF
52° : Après – à domicile
53° : Après – autre IPE
54° : WE - famille
55° : WE - voisin, ami
56° : WE - AMF
57° : WE - à domicile
58° : WE - autre IPE
Souvent
Parfois
Jamais (ou pas de réponse)

59° : Meilleure solution

Augmenter horaires IPE
Famille
Accueil chez soi
S'organiser avec d'autres parents
Quand mon enfant dort
Accueil combiné
Accueil sur appel
Solution pour les enfants malades

60° : Commentaire final